

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

**(9<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 13 avril 1989**

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

### 1. **Modification de la loi relative aux modalités d'application des privatisations.** Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 197).

Discussion générale (*suite*) :

MM. Gilbert Gantier,

Edmond Alphandéry, Pierre Bérégoz, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget,  
Fabien Thiémé.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

MM. le ministre, Edmond Alphandéry.

Avant l'article unique (p. 206)

Amendement n° 3 de M. Thiémé : M. Jean-Pierre Brard.

*Rappel au règlement* (p. 206)

MM. Philippe Auberger, le président.

*Reprise de la discussion* (p. 206)

MM. Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des finances ; le ministre. - Rejet de l'amendement n° 3.

Amendement n° 11 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 12 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 15 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 13 de M. Brard : M. Jean-Pierre Brard. - Retrait.

Amendement n° 14 de M. Thiémé : MM. le président, Philippe Auberger, Jean-Pierre Brard, le rapporteur, le ministre, Edmond Alphandéry. - Rejet.

Article unique (p. 209)

Amendement n° 4 de la commission des finances : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Amendement n° 5 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Amendement n° 6 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Amendement n° 7 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Amendement n° 8 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Amendement n° 9 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Explication de vote : M. Jean-Pierre Brard.

Adoption de l'article unique modifié.

2. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 212).
3. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 212).
4. **Dépôt d'un rapport sur la gestion de 1987 du fonds national pour le développement du sport** (p. 212).
5. **Ordre du jour** (p. 212).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE AUX MODALITÉS D'APPLICATION DES PRIVATISATIONS

Suite de la discussion,  
après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi modifiant la loi du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations (nos 542, 556).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, au moment où s'ouvre cette séance de nuit, voici déjà de nombreuses heures que nous sommes penchés studieusement sur le projet de loi n° 542 modifiant la loi du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations. L'Assemblée nationale a entendu cet après-midi le très long rapport de notre collègue Jean Le Garrec et les explications fort détaillées que vous avez cru devoir fournir à l'appui de votre texte. Mais l'exception d'irrecevabilité de M. Mazeaud, puis la question préalable de M. Griotteray ont accru, je dois le dire, notre perplexité. Et nous n'oublions pas que, lors du conseil des ministres d'hier, le Gouvernement a sollicité et obtenu l'autorisation de mettre en jeu sa responsabilité sur ce projet de loi qui risque fort, en effet, de n'être adopté qu'au forceps, comme cela est le cas, nous dit le dictionnaire, pour les accouchements difficiles.

De quoi s'agit-il donc ? De rien ou presque. Un article unique d'une douzaine de lignes dont les objectifs sont des plus nobles, nous assurez-vous : rendre la liberté aux actionnaires des sociétés privatisées, assurer la protection des intérêts nationaux.

On s'expliquerait mal, dans ces conditions, l'émoi provoqué par ce projet de loi s'il n'apparaissait que ces quelques lignes sont susceptibles de plusieurs lectures et s'il ne semblait pas curieux que ce petit texte ait été retiré d'un projet de loi que nous avons examiné hier en commission des finances, projet relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier, qui viendra prochainement en séance publique et qui, malgré ses vingt-huit articles et les dispositions parfois fort nouvelles qu'il comporte, ne semble pas susciter le même émoi.

D'où ma première question : pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, avez-vous scindé en deux projets de loi ces textes qui, *a priori*, poursuivent le même objet et qui apparaissent largement complémentaires, si l'on s'en tient à vos propres déclarations ?

Je suggérerai une réponse : n'est-ce pas parce que les nombreux articles sur la réforme de la C.O.B., sur les O.P.A. et sur la profession de gérant de portefeuille vont dans le sens

de ce qui avait été fait entre 1986 et 1988 pour améliorer le fonctionnement de notre marché financier, alors que ce petit texte va en sens contraire ?

« Ni privatisation, ni renationalisation », est-il écrit dans la bible du Gouvernement, je veux dire dans la Lettre aux Français rédigée par le candidat François Mitterrand. Mais vous savez très bien, monsieur le ministre d'Etat, que cette position n'est pas tenable.

Elle n'est pas tenable économiquement parce que la privatisation des entreprises publiques est, qu'on le veuille ou non, une nécessité financière à laquelle on peut difficilement échapper. Il vous faudra donc, au moyen de titres participatifs, au moyen de certificats d'investissement, par le biais de la création de filiales étrangères comme c'est le cas pour Pechiney, rechercher les fonds dont vous aurez besoin inéluctablement pour les entreprises publiques. Pour ma part, je m'honore d'avoir écrit dans un article publié par *Le Monde* du 17 février 1982, c'est-à-dire au lendemain même de la promulgation des lois de nationalisation, que viendrait un jour le moment de la dénationalisation.

La position n'est pas tenable non plus parce que vous ne renoncez pas au mythe de l'économie dirigée, que vous appelez maintenant « économie mixte », et parce que vous abondez en ce sens, dans le texte que nous examinons ce soir, en créant une troisième sorte d'entreprise. A côté des sociétés publiques et des sociétés privées, vous inventez en effet les « sociétés privatisées », espèce jusque-là inconnue des entomologistes mais que vous créez pour assurer la poursuite de vos desseins politiques.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Tiens ! Ce n'est pas vous qui les avez créées ?

**M. Gilbert Gantier.** De quoi s'agit-il donc, demanderai-je une nouvelle fois ?

Les opérations de privatisation menées par le précédent gouvernement ont concerné directement ou indirectement une vingtaine d'entreprises parmi les plus importantes : la C.G.E., un des tout premiers groupes industriels français ; deux des plus grandes banques françaises, le C.C.F. et la Société générale, et des sociétés dont l'importance dans leurs secteurs d'activité respectifs est incontestable : Havas, Suez ou Matra, par exemple.

Les privatisations - ce n'est pas niable - procédaient d'une volonté politique, celle de rendre la propriété de ces entreprises au secteur privé en recherchant un actionariat aussi large que possible. Le succès de la dévolution initiale l'atteste, puisque la demande a été largement excédentaire par rapport à la quantité de titres disponibles. Mais les privatisations procédaient aussi d'une logique économique : donner une liberté de gestion à ces groupes tout en évitant une restructuration trop brutale de leur actionariat, restructuration qui aurait été dommageable pour les petits porteurs.

C'est dans la poursuite de ce dernier objectif que s'est située la création de ce que l'on est convenu d'appeler les « noyaux durs ». Il s'agissait d'établir un pôle d'actionnaires stable d'un poids variable : 18 p. 100 dans le cadre du pacte initial de la C.G.E., 22 p. 100 pour Matra en septembre 1987, plus de 30 p. 100 pour le C.C.F., 18 p. 100 pour Paribas.

La constitution de ces noyaux durs s'est faite sur une base juridiquement claire : la dévolution par le ministre, essentiellement en vertu de l'article 4 de la loi du 6 août 1986 - sauf pour Havas et Matra - de certaines actions à des actionnaires choisis de gré à gré.

J'observe tout d'abord que nul n'était tenu d'entrer dans un noyau dur. Il s'agissait d'un accord, qui comportait d'ailleurs deux contreparties importantes : l'existence d'un surprix généralement compris entre 2 p. 100 et 5 p. 100 du prix de

l'action et, d'autre part, l'obligation de conserver ces titres pendant deux ans, puis de ne pas les céder pendant les trois années suivantes sans l'accord du conseil d'administration.

J'observe également que les petits porteurs ont pu prendre des décisions d'achat au vu de l'existence et de la composition des noyaux durs ainsi constitués, qui représentaient pour eux - ne l'oublions pas - une garantie.

J'observe enfin que les noyaux durs, en remédiant pour ces entreprises à la faiblesse structurelle du capitalisme français, ont été incontestablement un élément de modération des tensions boursières. N'ont-ils pas contribué, monsieur le ministre d'Etat, à atténuer les effets du krach de l'automne 1987 ?

Ainsi, lorsque vous déliez les actionnaires d'un engagement utile et librement consenti, cela est-il normal ?

Ne pouvant attaquer la logique économique des noyaux stables, vous avez choisi un terrain plus polémique : celui de la critique politique, quitte à vous situer sur ce point à la frontière de la caricature. N'est-ce pas vous-même qui, dans une interview au *Monde des affaires* du 5 septembre 1987, affirmiez, avant l'élection présidentielle, à propos de ces noyaux durs : « Cela a permis en réalité au R.P.R. d'exercer une véritable mainmise et de nommer à leur tête des hommes à lui, sans que les nouveaux actionnaires aient eu leur mot à dire. » ?

Votre projet est sous-tendu par la même logique, celle d'une remise en cause purement politicienne, pourrait-on dire, d'un système qui a pourtant fait ses preuves.

Je souhaiterais à ce point de mon exposé évoquer deux aspects du projet : d'une part, votre volonté de briser les noyaux durs ; d'autre part, la création de ce que les anglosaxons appellent la *golden share*, l'action en or.

Votre volonté de briser les noyaux stables est si manifeste qu'elle supprime des liens purement contractuels. En effet, le projet rend la liberté totale aux actionnaires « nonobstant toute convention contraire », même antérieure à sa promulgation. Vous affectez ainsi, rétroactivement, des liens de droit privé.

D'abord vous lésez, je l'ai dit, ceux des petits porteurs qui ont acheté des actions en tenant compte de l'existence de ces noyaux durs, facteur incontestable de stabilité des cours. Que leur direz-vous si de violents mouvements spéculatifs se dessinaient autour des titres des groupes privatisés à la suite de cette modification ?

Par ailleurs, et je me situe ici sur un terrain exclusivement juridique, vous affectez la totalité des pactes d'actionnaires. Si, dans votre conception, je comprends que vous remettiez en cause les pactes passés en liaison directe avec la dévolution initiale des actions, je ne comprends pas pourquoi vous visez également des conventions qui ont pu être conclues postérieurement entre actionnaires, d'une façon spontanée, par exemple sous la forme de pactes de préférence. Pourquoi une telle remise en cause ? Vous portez une grave atteinte aux principes de la liberté contractuelle en cassant des accords provenant directement - et exclusivement - de la volonté de partenaires, qu'ils fassent ou non partie des noyaux durs. N'auriez-vous pas eu intérêt à limiter au moins le champ d'application de cette remise en cause de conventions à la seule dévolution des actions dans le cadre des noyaux initiaux ?

Enfin, votre texte ouvre la voie à une entorse encore plus large au droit commun puisque sa rédaction actuelle permet même d'interdire les pactes pour l'avenir. Ainsi, vous bloquez, pour les seuls groupes privatisés, la possibilité de conclure des accords de préférence pour se défendre, notamment en cas d'O.P.A. Sur ce point, que la commission des finances a sagement prévu de corriger, votre projet encourt des critiques de fond, des critiques matérielles et des critiques juridiques.

Vous privez ainsi les actionnaires d'un moyen efficace en cas d'agression mais aussi, et surtout, vous limitez leur liberté. Comment expliquez-vous une telle volonté de détruire, d'empêcher pour l'avenir la constitution d'un tissu d'actionnariat ? Des groupes comme Matra, Havas ou la C.G.E. ne peuvent-ils se défendre comme toute entreprise doit le faire ?

En outre, pouvez-vous expliquer comment vous comptez contrôler des accords dont aucune règle n'impose par principe la publicité ou le dépôt préalable ?

Enfin, votre texte encourt des critiques juridiques. Il porte en effet atteinte, pour l'avenir et jusqu'en 1992, à un droit purement conventionnel, c'est-à-dire que vous distinguez d'une façon totalement discriminatoire les accords d'actionnaires dans le cadre de ce projet et les accords de droit commun. La liberté de céder ses actions n'a-t-elle pas pour corollaire la liberté d'en disposer et donc de conclure des accords de préférence ? Je me demande comment un tel argument a pu vous échapper lors de la rédaction du projet.

J'en arrive à l'autre aspect du texte : la mise en place d'un pouvoir exorbitant au profit du ministre de l'économie : celui d'avoir à approuver toute prise de participation excédant 10 p. 100 du capital d'une des sociétés privatisées. A cet égard, je souhaite formuler plusieurs remarques.

D'abord, quelle est la justification de cette disposition ? Je comprends que la loi de 1986 ait prévu, dans le cadre de la dévolution initiale, ce moyen d'éviter d'éventuelles tensions spéculatives ou des prises de position néfastes à notre économie. J'observe d'ailleurs que l'usage en fut très limité. En revanche, il n'est pas sérieux d'affirmer le principe de liberté en conférant au ministre un moyen d'action discrétionnaire. Vous n'allez donc pas au bout de votre logique. Pire, vous empêchez les pactes destinés à protéger l'actionnariat contre les intrusions extérieures, mais vous donnez au ministre le moyen de le faire. On comprend mal pourquoi celui-ci est le détenteur exclusif du droit de protéger les actionnaires. Cette disposition manifeste une défiance à l'égard des actionnaires que vous considérez comme incapables de défendre, eux aussi, l'intérêt national.

En outre, vous fondez le pouvoir du ministre sur la seule référence à la « protection des intérêts nationaux ». Si cette notion était déjà présente dans les lois de 1986, elle s'inscrivait dans un contexte totalement différent. Vous en faites un acte politique. Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « intérêt national » ? S'agit-il exclusivement de protéger les droits régaliens de l'Etat ? Derrière cette disposition, n'y a-t-il pas en fait la recherche d'un protectionnisme frileux, incompatible avec la libération des capitaux prévue pour 1990 dans le cadre européen ?

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Gantier !

**M. Gilbert Gantier.** Par ailleurs, en conférant ce pouvoir au ministre, ne contribuez-vous pas à remettre en cause la liberté des actionnaires, que vous affichez comme un objectif incontournable ? De même, comment allez-vous justifier l'existence de ce pouvoir pour ces groupes et pas pour les autres entreprises françaises ? D'où tirez-vous la justification de la particularité de cette disposition ?

Enfin, si ce moyen de protection peut être efficace, je suis frappé par le fait que son application soit alors limitée à 1992, alors qu'il devrait s'agir d'une disposition à caractère permanent.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, votre projet de loi ne peut qu'inspirer la plus grande méfiance. Il ne va pas dans le sens de la meilleure transparence du marché dont se réclame votre autre projet de loi examiné hier par la commission des finances.

N'ayons pas peur des mots, contrairement à ce qu'assure la Lettre aux Français : « ni privatisation, ni renationalisation », vous demandez là l'autorisation de procéder à des renationalisations rampantes. C'est pourquoi le groupe U.D.F., qui avait approuvé les privatisations, votera contre votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Edmond Alphandéry.

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le ministre d'Etat, j'ai écouté attentivement les différentes interventions. Ma conviction est confirmée sur deux points. D'abord votre texte cache évidemment des arrière-pensées : il dissimule mal, sous couvert d'une présentation technique, des objectifs politiques, voire politiques. Ensuite, il aborde de façon sous-jacente deux thèmes importants, auxquels d'ailleurs vous avez fait longuement allusion dans votre intervention : l'avenir de la société d'économie mixte, d'une part, la protection des entreprises françaises face à l'étranger, d'autre part.

Quelques observations s'imposent sur les véritables intentions de votre texte.

Comment ne pas percevoir ces motivations politiques, même si vous protestez fermement en affirmant que vous n'avez aucune intention de substituer un actionnaire public à

un actionnaire privé ? En effet, vous et le groupe socialiste ne contestez pas, c'est évident, l'utilité des noyaux durs ; vous l'avez encore rappelé en répondant à mon collègue Auberger lorsqu'il était à cette tribune. En outre, notre collègue Le Garrec, au nom du groupe socialiste, a déposé un amendement tendant à autoriser dans le futur les « pactes d'actionnaires », c'est-à-dire, en fait, la réalisation spontanée de type, de noyaux stables.

Vous mesurez donc vous-même, monsieur le ministre d'Etat, le danger des modifications que vous nous proposez. Car vous savez que vous rendez plus vulnérable le capital de ces entreprises privatisées face aux appétits étrangers. Vous savez aussi combien la mise en place d'une stratégie à long terme au sein d'une entreprise nécessite un soutien constant par un groupe d'actionnaires suffisamment solide. Pourtant, vous n'hésitez pas à conduire cette opération de déstabilisation d'entreprises que vous jugez vous-même fragiles du fait du nombre très élevé de leurs actionnaires privés.

Il faut donc qu'il y ait des motivations politiques profondes pour que vous vous lanciez dans cette aventure.

Je ne remonterai pas, monsieur le ministre d'Etat, au climat de l'élection présidentielle et aux intentions d'ailleurs clairement affichées du Président de la République qui avait montré du doigt l'adversaire à abattre et les procédures qu'il entendait mettre en œuvre pour y parvenir. Je rappellerai seulement une affaire qui a fait grand bruit pendant longtemps et dont j'ai pu suivre personnellement l'évolution en tant que membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts, à laquelle le Parlement m'a envoyé siéger avec mon collègue Douyère.

**M. Raymond Douyère.** J'écoute !

**M. Edmond Alphandéry.** La Société générale a fait l'objet d'une tentative de modification de son noyau stable par le groupe Marceau-Investissement, qui a été soutenu dans son opération par la Caisse des dépôts et consignations. Ce groupe a appelé à la rescousse des investisseurs institutionnels. L'U.A.P., par la bouche de M. Peyrelevade - je ne livre pas un secret, il l'a dit et redit dans la presse - a déclaré qu'elle ne s'associerait pas à cette entreprise, pas plus d'ailleurs que les A.G.F. Ces deux compagnies d'assurance se trouvaient effectivement, vous l'avez rappelé, parties prenantes dans les noyaux stables mis en place par M. Balladur. Elles considéraient donc qu'elles avaient des liens suffisamment forts avec la direction de la banque pour ne pas pouvoir s'associer à une opération qui, manifestement, n'était pas particulièrement amicale.

L'opération Marceau-Investissement a échoué ; c'est un fait. La résistance des investisseurs institutionnels aux « amicales pressions » des pouvoirs publics a joué un rôle déterminant dans cet échec ; nous l'avons vu, nous l'avons vécu. Je suppose que c'est à partir de ce moment, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez dû mesurer tout l'intérêt de la législation que vous nous proposez aujourd'hui.

Voilà qui est clair. Ces noyaux stables sont trop stables à votre goût ! Les actionnaires qui les composent se sentent trop liés moralement à la stratégie définie par la direction générale. D'ailleurs, vous l'avez dit. Peut-être ne l'avez-vous pas dit ainsi, mais c'est comme cela que je l'ai compris et c'est comme cela que, je crois, tout le monde l'a compris !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Alphandéry, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Edmond Alphandéry.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Dites ce que vous voulez, monsieur Alphandéry, mais ne me faites pas dire ce que vous voulez !

**M. Edmond Alphandéry.** Disons que c'est mon interprétation de vos propos, monsieur le ministre d'Etat ! Mais je ne suis pas le seul à avoir fait cette interprétation.

**M. Philippe Auberger.** Voilà qui est frappé au coin de la rigueur !

**M. Edmond Alphandéry.** C'est donc par une appréciation un peu hâtive que vous estimez que ces noyaux stables sont monocolors politiquement et vous voulez vous donner les moyens pour en changer la couleur.

Je sais bien, vous allez me dire que je vous fais un procès d'intention. Mais, monsieur le ministre d'Etat, comment pouvez-vous éviter ce sentiment de suspicion alors même qu'après avoir déclaré que vous n'avez nullement l'intention de substituer un actionnaire à un autre, vous évoquez - vous l'avez encore fait longuement cet après-midi - la possibilité de voir les actions des sociétés privatisées « détenues par des entreprises publiques regroupées dans une seule entreprise » qui deviendrait l'actionnaire de référence et qui serait, naturellement, l'Etat ?

Si vous parveniez à ce but, exit la difficulté que vous avez rencontrée dans l'affaire de la Société générale. Car les parts détenues dans cette banque par l'U.A.P. et les A.G.F., c'est vous, monsieur le ministre d'Etat, qui en auriez directement le contrôle.

Aussi, ouvrir la voie à ce regroupement entre les mains de l'Etat des titres possédés par les entreprises publiques au sein des entreprises privatisées, c'est, monsieur le ministre d'Etat, que vous le vouliez ou non - et je suis désolé d'être obligé d'admettre cette évidence -, une remise en cause partielle des privatisations. C'est, malheureusement, une sorte - j'aurais préféré éviter ce terme, car je n'aime pas utiliser des termes qui peuvent être excessifs - de renationalisation rampante ou, en tout cas, vous vous en donnez les moyens.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas une renationalisation !

**M. Edmond Alphandéry.** Je tiens à dire de la façon la plus formelle que si vous vous engagez dans cette voie, le groupe de l'Union du centre, dont je suis ici le porte-parole, s'y opposera avec la plus extrême fermeté.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous pouvez m'opposer, sur cette dimension politique du problème, les prises de position qui ont été les miennes et celles de beaucoup de mes amis au moment de la mise en place de ces noyaux stables. Pourquoi ne pas le répéter ici, une nouvelle fois, car nous n'avons jamais deux langages suivant que nous sommes dans la majorité ou dans l'opposition : nous avons dit au gouvernement de l'époque, à M. Balladur, que nous aurions préféré une procédure d'attribution des noyaux stables, qui ne puisse en aucun cas être suspecte de partialité. Nous l'avons encouragé d'ailleurs à utiliser une procédure d'adjudication de ces noyaux stables, ce qu'il n'a pas fait. Mais, aujourd'hui, nous n'entendons en aucun cas cautionner une opération qui substitue une partialité à une autre.

**M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. Edmond Alphandéry.** Nous sommes pour l'Etat impartial.

**M. Philippe Auberger.** Nous aussi !

**M. Edmond Alphandéry.** Le Président de la République, d'ailleurs, me semble-t-il, a, lui aussi, fait de l'Etat impartial son thème de campagne électorale.

**M. Raymond Douyère.** Il l'a prouvé !

**M. Edmond Alphandéry.** Le Premier ministre ne soulignait-il pas dans le *Wall Street Journal*, le 15 février 1989, qu'il tentait de persuader les socialistes - il fait passer ses messages pour vous par le *Wall Street Journal*, monsieur Douyère -...

**M. Jean-Pierre Brard.** La voix de l'étranger !

**M. Edmond Alphandéry.** Oui, c'est la voix de l'étranger !

**M. Philippe Auberger.** C'est un très bon journal !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas la *Pravda*.

**M. Edmond Alphandéry.** ... que le rôle du Gouvernement était plus de traiter l'éducation, l'urbanisme, le logement que de s'inquiéter de savoir quels étaient les actionnaires des grandes sociétés françaises ?

**M. Rocard,** en pragmatique, a vu les dommages causés sur les marchés financiers internationaux par l'affaire de la Société générale et par celle de Péchiney, et il tente d'en réparer les dégâts : je ne suis pas certain qu'il soit aujourd'hui véritablement enchanté de la législation que vous nous proposez.

C'est au nom de cet Etat impartial que nous récusons votre entreprise de dénoyautage qui vous donnera les moyens, monsieur le ministre d'Etat, de régler certains comptes et de favoriser bien des opérations partisanses. Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne l'accepterons pas. C'est la raison pour laquelle, au-delà des problèmes techniques de ce texte, le groupe de l'Union du centre votera contre.

J'observe d'ailleurs que nous ne sommes pas les seuls à faire cette analyse. M. Lajoinie, président du groupe communiste, mes chers collègues communistes, lui non plus ne s'y trompe pas lorsqu'il déclare : « Je ne vois pas l'intérêt de remplacer les noyaux durs du R.P.R. par des noyaux durs du P.S. »

**M. Jean-Pierre Brard.** Noyaux durs ou mous !

**M. Edmond Alphandéry.** Durs ou mous !

Venons-en maintenant aux deux problèmes techniques de fond de ce texte, c'est-à-dire la protection du capital des entreprises françaises et l'avenir de la société d'économie mixte.

Sur le premier point, monsieur le ministre d'Etat, je suis obligé de relever une contradiction. En effet, vous affirmez votre volonté de protéger des appétits étrangers les entreprises françaises qui sont sous-capitalisées, et vous laissez entendre que l'éparpillement du capital des privatisées entre plusieurs centaines de milliers d'actionnaires les rend d'autant plus vulnérables à d'éventuels O.P.A. étrangères.

Or vous cassez, par votre dispositif, le mécanisme mis en place par M. Balladur, mécanisme, qui, je le rappelle, a tout de même fait ses preuves au moins une fois, dans l'affaire de la Société générale. Vous le remplacez par un autre, celui-là temporaire, d'ordre réglementaire et qui n'a pas encore fait ses preuves, c'est-à-dire le contrôle des participations éventuelles au-delà de 10 p. 100. N'y a-t-il pas là matière à s'interroger ?

Et puis, disons les choses clairement - M. Le Garrec le sait mieux que tout le monde -, les entreprises privatisées ne sont pas les plus vulnérables aux tentatives de prise de contrôle par des étrangers. Votre dispositif ne s'applique qu'aux entreprises privatisées.

Comment allez-vous, monsieur le ministre d'Etat - et je serai heureux d'entendre votre réponse car vous avez très adroitement escamoté ce point dans votre intervention -, justifier devant nous cette discrimination entre des entreprises que vous allez mettre sous la protection de l'Etat uniquement parce qu'elles ont été privatisées en 1986, et les autres entreprises privées françaises ? Cette différence de traitement pose d'ailleurs un problème constitutionnel...

**M. Philippe Auberger.** Absolument !

**M. Edmond Alphandéry.** ... sur lequel je ne reviendrai pas car il a été longuement évoqué dans l'intervention de notre collègue M. Mazeaud ?

Comment allez-vous par ailleurs justifier le taux de 10 p. 100, qui est finalement très arbitraire ? Il est trop haut pour contrôler des prises de participation significatives ; on l'a vu dans l'affaire de la Société générale : la Caisse des dépôts, principal actionnaire, doit avoir 6 ou 7 p. 100 du capital. Il est trop bas si vous voulez seulement contrecarrer une O.P.A. ; vous pouvez passer à 20, 30 p. 100, c'est amplement suffisant.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne vous cachera pas que, dans cette affaire, je m'interroge. Je suis d'ailleurs convaincu que vous vous posez les mêmes questions que moi, tant il est facile de se faire applaudir sur le thème du pillage des entreprises françaises par l'étranger. Le Président de la République d'ailleurs, récemment, ne s'en est pas privé. Bien sûr, personnellement, je suis favorable à cette protection mais, dans une économie internationale qui se caractérise par l'interdépendance et les liens tissés par-delà les frontières dans les domaines économique et financier, il faut à mon avis veiller attentivement à ce que certaines dispositions ne se retournent pas contre l'intérêt national. Or il faut savoir - et vous êtes le premier à le savoir, monsieur le ministre d'Etat - que les investissements français à l'étranger, les placements des Français à l'étranger, l'achat des entreprises étrangères par des Français aux Etats-Unis, en Italie, en Grande-Bretagne ou ailleurs, représentaient en 1988 le double - j'y insiste - des investissements étrangers en France, alors que ces transferts étaient équilibrés il y a cinq ans, en 1984. C'est la réalité des chiffres !

En outre, le taux d'épargne des Français ne cesse de chuter depuis presque quinze ans. Ce déficit d'épargne est probablement, avec la trop forte progression des dépenses publiques, l'un des obstacles majeurs à l'investissement dans notre pays. Chacun est convaincu désormais en France que la résorption du chômage passera par un vif redémarrage des investissements productifs. Le taux d'épargne des entreprises s'est amélioré, c'est important, mais il reste insuffisant. C'est la raison pour laquelle il est maladroit, pervers et même dangereux de freiner l'afflux de capitaux venant de l'étranger. Vous l'avez d'ailleurs bien compris, dans le cas le plus visible, puisque vous encouragez l'installation d'entreprises étrangères en France. Mais ce serait la preuve d'un aveuglement dangereux que d'entraver parallèlement l'afflux de capitaux de l'étranger qui permettent le financement de ces investissements.

La politique française à conduire ne consiste pas à ériger des barrières financières, mais bien au contraire à encourager la venue de capitaux étrangers en France. Je dis cela en visant un seul but : la défense de l'emploi. Je crois qu'il faut méditer cela au moment où vous mettez en place, monsieur le ministre d'Etat, des protections qui risquent de jeter la suspicion sur la politique que vous conduisez.

**M. Philippe Auberger.** Et sur la crédibilité de la France !

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous mets en garde contre ce risque d'autarcie financière qui est sous-jacent à votre texte. Je sais bien qu'il se limite aux tentatives d'O.P.A. ; il n'empêche que les O.P.A. sont aussi un moyen de prise de participation parmi d'autres.

Vous me rétorquerez - je connais les arguments - que les entreprises allemandes ou italiennes sont moins vulnérables aux O.P.A. que les nôtres pour des raisons d'ordres multiples que vous avez évoquées et qui sont bien connues. Dès lors, faisons plutôt avancer la législation au niveau européen et n'entravons pas les synergies qui peuvent naître par des participations croisées entre les entreprises de la Communauté. S'il faut construire l'Europe de 1992, on la construira aussi par un rapprochement de capitaux qui s'accompagne dans les affaires d'un véritable état d'esprit communautaire.

J'ajoute enfin que l'Etat dispose déjà d'une réelle capacité de dissuasion à l'encontre des capitaux étrangers qui voudraient prendre inopportunistement le contrôle de certaines de nos entreprises qui ont un caractère stratégique. Je ne verrai d'ailleurs pas d'inconvénient à ce que la panoplie, qui est déjà bien fournie, soit complétée par certaines dispositions qui mériteraient d'être discutées lors de l'examen d'un autre texte.

Monsieur le ministre d'Etat, celui que vous nous présentez aujourd'hui est squelettique et ne répond évidemment pas à notre préoccupation.

J'en viens, en conclusion, à ce thème de la société de l'économie mixte, qui transparait dans votre texte et que vous avez abordé longuement dans votre intervention.

Je le répète, vous vous fixez comme objectif de faire de l'Etat un actionnaire de référence. Par là même, vous affichez clairement votre objectif qui est de généraliser au sein des entreprises la mixité des capitaux publics et des capitaux privés.

Depuis que le Président de la République a lancé le débat sur ce thème, il y a deux ou trois mois, tout le monde voit bien que la gauche s'agite autour d'un concept qui est finalement assez bien adapté au nouvel état d'esprit socialiste. La société d'économie mixte n'est-elle pas pour vous le moyen de faire accepter aux militants du parti socialiste l'économie de marché face à la construction européenne ? Cette espèce de milieu du gué idéologique est-il un nouveau souffle que l'aile la plus éclairée du parti socialiste cherche à faire adopter au reste de la majorité présidentielle ? Mais avec quelles intentions ?

S'agit-il pour M. Michel Rocard, pour M. Roger Fauroux, pour M. Peyrlevade de permettre une privatisation rampante, c'est-à-dire la possibilité qui serait désormais accordée aux entreprises publiques d'augmenter leur capital par des émissions d'actions dans le privé ou bien de transformer les titres participatifs en actions avec droit de vote ou encore d'accélérer le mouvement de respiration du secteur public ? J'ai entendu M. Fauroux défendre publiquement cette thèse devant les membres de la commission des finances.

Si tel était l'objectif inavoué du débat, comment pourrais-je m'opposer à cette réduction de l'emprise de l'Etat ?

Mais votre projet de loi est là pour montrer que le thème de l'économie mixte peut aussi servir dans l'autre sens, celui de la rationalisation rampante. Et cela, je le répète, nous ne saurions l'accepter.

Monsieur le ministre d'Etat, l'économie française est aujourd'hui confrontée à des urgences. Nous vous attendons sur le dossier de la réforme de la fiscalité. Qu'allez-vous faire en matière de fiscalité de l'épargne pour préparer l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1990 ? Qu'allez-vous faire pour réformer en profondeur notre fiscalité locale ? Qu'allez-vous faire pour réformer l'ensemble de notre fiscalité, comme l'ont fait avant nous les Américains, les Anglais, les Allemands et les Japonais ? Qu'allez-vous faire pour combler le déficit de la sécurité sociale, en particulier celui de l'assurance vieillesse ?

Pour ouvrir cette session de printemps, plutôt que d'évoquer devant nous de telles préoccupations qui concernent tous les Français dans leur vie quotidienne, vous choisissez le thème le plus politique et certainement le moins pressant. Depuis un an que vous êtes au pouvoir, vous avez fait beaucoup de déclarations. Mais dans les faits, malheureusement, c'est l'immobilisme qui prévaut.

Non, monsieur le ministre d'Etat, il n'est pas question que le groupe de l'Union du centre s'associe à votre démarche. Si vous entendez démanteler les entreprises privatisées, vous en assumerez seul la responsabilité devant le pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger.** Excellent ! Rien à redire !

**M. Pierre Bérégovoy,** ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. L'union de l'opposition est en marche !

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Thiéomé.

**M. Fabien Thiéomé.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la privatisation des grands groupes industriels et financiers devait apporter des solutions à tous les problèmes.

Selon ses promoteurs, l'initiative privée, libérée de la tutelle de l'Etat et des contraintes administratives découlant du droit du travail allait résoudre tous les problèmes, ouvrir enfin la voie de l'expansion et de l'emploi.

Le libéralisme a réussi, mais pas là où sa réussite avait été annoncée.

En effet, il a réussi à doper les profits. Le taux de marge s'améliore encore et 1989 devrait permettre de constater une nouvelle progression le portant à 31 p. 100 contre 30,1 p. 100 en 1988. Il n'est pas rare de voir des augmentations supérieures de 30 p. 100 d'une année sur l'autre ; il y a même parfois doublement.

La presse spécialisée peut ainsi parler d'« explosion financière » de « véritables déchainements à la bourse », d'« argent sans frontière ».

L'insolence de l'argent soulignée par les « affaires » est telle que le Président de la République a dû rappeler à la décence les fortunes. Non qu'il soit pris d'un dégoût soudain, mais parce que l'étalage risquait de susciter des prises de conscience parmi les démunis, invités chaque jour à l'austérité ou pour le moins à la sobriété.

Le bilan est moins reluisant si on l'examine à partir des critères d'utilité pour la société et l'économie du pays.

Depuis très longtemps, notre industrie ne s'était révélée aussi peu capable de répondre à la demande des consommateurs.

Chacun connaît les résultats du commerce extérieur. En 1985, l'excédent industriel civil était de l'ordre de 65 milliards de francs. Aujourd'hui, l'excédent a cédé la place à un déficit du même ordre. En quatre ans, nous avons donc perdu 130 milliards, perte « vertigineuse » pour reprendre l'expression d'un observatoire de conjoncture.

Cette déroute touche de multiples productions, des biens de consommation courante aux biens d'équipement. Ainsi, 25 milliards de déficit sont le fait de ces derniers, ce qui souligne la décrépidité dans laquelle les restructurations ont plongé des secteurs comme la mécanique ou le textile.

Parfois, on se réfugie derrière la responsabilité des pays à bas salaires, notamment pour les biens de consommation courante. Or, 80 p. 100 de nos importations proviennent des pays de l'O.C.D.E. Un de nos plus gros déficits, d'un montant de 50 milliards, provient de R.F.A., un des pays au plus

haut coût de main-d'œuvre. Cette double caractéristique traduit bien la domination qu'exerce ce pays sur notre économie et d'abord sur notre industrie.

Les perspectives pour 1989 ne sont pas plus optimistes. Les suppressions d'emplois se poursuivent dans l'automobile, alors que nos constructeurs ne peuvent pas faire face à la demande. Dans le textile, dans la machine-outil, dans l'agro-alimentaire et dans de nombreux autres secteurs, on continue à tailler dans l'emploi alors que nous sommes déficitaires en produits finis.

L'investissement industriel demeure modéré malgré le taux de marge et les perspectives du marché. Modéré en volume et encore plus timide en capacité de production. L'essentiel reste un investissement de productivité, c'est-à-dire de suppression d'emplois, d'abaissement des coûts unitaires.

En revanche, l'investissement à l'étranger fait boule de neige. On ne compte plus les opérations des firmes françaises aux U.S.A., en Espagne, en Corée du Sud, pour ne citer que quelques exemples.

Les patrons reconnaissent qu'il y a des goulets d'étranglement dans l'automobile, les transports terrestres et dans beaucoup d'autres secteurs mais aucun ne se précipite pour répondre à la demande.

Après l'échec des nationalisations étatiques et le fiasco des privatisations libérales, quelle solution pouvons-nous apporter ?

Nous avons déjà évoqué un cadre général. Je veux, pour l'exemple, dire ce que nous aurions pu faire avec Pechiney.

L'achat d'American National Can va coûter 23 milliards au pays, 56 dollars pour une action cotée 10 dollars d'une entreprise grevée de 14 milliards de dette.

Pour payer, Pechiney va vendre des immeubles, fermer des sites et licencier. La boîte de bière qui est proposée ces jours-ci en publicité dans la presse écrite risque fortement d'être une boîte américaine pour une bière allemande ou hollandaise. Où est donc l'intérêt de la France ? Où sont les intérêts des salariés français ?

Pour couvrir cette opération discutable, Gouvernement et direction ont utilisé l'usine de Dunkerque comme un fumi-gène. Non seulement cette unité est nécessaire à Dunkerque et à l'approvisionnement du marché mais en plus elle ne s'oppose aucunement au maintien des autres sites. Dunkerque et Nogères ne représentent pas encore la totalité de la consommation nationale.

Dunkerque, comme le reste des capacités de production, doit rester sous le contrôle de Pechiney grâce à un montage financier reposant sur des coopérations entre industries et banques à faible taux d'intérêt.

Une partie des milliards distribués aux initiés aurait pu être consacrée au maintien des activités d'électrolyse et de fonderie sur les sites de l'Ariège et de Savoie.

Nous aurions également pu continuer l'extraction de la bauxite dans le Midi et développer de nouvelles coopérations avec l'Afrique pour satisfaire la plus grande part de nos besoins.

La transformation de l'aluminium peut être développée partout où Pechiney est implanté.

Des efforts de recherche sont à conduire dans les centres techniques tant sur les matériaux nouveaux et les alliages que sur l'utilisation de ces matériaux.

N'y a-t-il pas une vaste place pour la coopération de Pechiney avec les entreprises aéronautiques ? Ainsi, près des trois quarts de l'Airbus font appel à l'aluminium. Les programmes d'avions long-courriers vont faire appel à l'aluminium-lithium pour lequel nous disposons de connaissances et de matières premières. La France est l'un des pays en pointe sur ce plan.

Alstom et E.D.F. sont aussi de gros utilisateurs d'aluminium. L'électrometallurgie peut se développer avec Usinor-Sacilor et les entreprises de mécanique. Et, pour l'emballage, nous ne manquons pas de référence en France et en Europe : Pechiney-Cebal, Carnaud, Saint-Gobain, le britannique Metal Bos, entre autres.

L'aluminium étant produit en grande partie grâce à l'électricité, nous disposons aussi d'un parc enviable de centrales qui produisent le courant le moins cher des pays européens et qui supportent la comparaison avec beaucoup d'autres si l'on tient compte des coûts de transport vers les zones de consommation.

Cette perspective nouvelle serait boiteuse si elle n'était pas accompagnée de deux autres piliers : la formation et la démocratie.

L'entreprise, ce sont des machines, des technologies et des hommes. Comme on le dit des technologies, on peut parler d'« hommes de pointe ». Ils se caractérisent par une solide formation, une véritable responsabilité et une rémunération à la hauteur des besoins de notre temps.

Le noyau dur de l'entreprise, ce sont en effet ses hommes, ses ingénieurs, ses ouvriers, ses techniciens et ses employés, leur savoir, leur intelligence et leur capacité à créer des richesses pour le bien-être de la société.

Voilà, en conclusion, le seul noyau dur digne d'un débat et d'un vote dans cette enceinte.

Si vous nous proposiez de le substituer à la coterie des copains et des coquins, vous auriez l'appui du groupe communiste. Mais pour remplacer cette coterie par le clan des copains et des coquins, nous en laissons le soin à ceux qui voient des différences entre les deux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, messieurs les députés, j'ai déjà eu l'occasion de dire cet après-midi que je prenais à cette discussion dont j'ai dit que c'était sereine, même si, ici ou là, j'ai noté que certains apportaient dans leur vocabulaire. Je vais donc répondre d'une façon aussi coordonnée que possible aux différentes interventions.

M. François Hollande a relevé que le projet de loi avait pour objet, et pour seul objet, de revenir sur les conditions les plus léonines des privatisations en rendant leur liberté aux actionnaires et en protégeant les intérêts nationaux légitimes. Il n'est pas utile que j'insiste après lui, car il l'a parfaitement fait, sur le caractère très contestable de la constitution des noyaux durs. Il a rappelé que la France était le seul pays ayant privatisé qui avait estimé nécessaire d'opérer ainsi.

Le Gouvernement de M. Chirac a fait preuve d'une réelle méfiance à l'égard du marché. En effet, je rappelle que les alliances entre actionnaires, ce que l'on a appelé « noyaux durs » ou « blocs d'actionnaires stables », ont été réalisées sur l'intervention et avec la bénédiction de l'Etat.

Monsieur Gantier, vous me parlez de « retour au dirigisme ». Permettez-moi de vous dire que nous avons vécu la forme la plus accomplie du dirigisme lorsque ces entreprises ont été privatisées. M. François Hollande a usé d'excellentes formules lorsqu'il a décrit ce qu'était un Etat libéral de 1986 à 1988, un Etat libéral qui ne se contentait pas de nommer les fonctionnaires mais qui nommait aussi les présidents des sociétés privatisées.

Ne me dites pas que ce n'est pas exact. J'ai déjà décrit le processus à plusieurs reprises. Avant de privatiser l'entreprise, elle est, comme dirait M. de La Palice, publique. On a nommé le président du conseil d'administration. Parfois, on a gardé en place ceux qui y étaient. Mais très souvent, on les nomme. Dois-je rappeler par exemple, sans que ce soit une critique à l'égard de quiconque, que l'on a nommé M. Viénot à la place de M. Mayoux à la présidence de la Société générale, M. François-Poncet à la place de M. Haberer à la Compagnie Paribas ? Je pourrais citer quelques autres noms, mais je m'arrête là.

Le processus consistait à nommer, en conseil des ministres, le président de l'entreprise à privatiser. Belle leçon de libéralisme, monsieur Gantier ! Ensuite, les membres du noyau dur étaient désignés par le ministre des finances, après avis, mais pas toujours, de la commission de privatisation. Puis, le président du conseil d'administration, nommé par l'Etat, nommait à son tour les membres du conseil d'administration, y compris les représentants du personnel et des petits porteurs !

Permettez-moi de vous dire que comme dirigisme, je crois qu'on a rarement fait mieux ! Je ne citerai pas, comme l'a fait M. Hollande, les déclarations faites alors par M. d'Aubert, M. Durieux et nombre de représentants de la majorité de l'époque. Je me limiterai à la formule la plus célèbre, qui est dans toutes les mémoires, et qui devait d'ailleurs obséder M. Alphanhéry pendant qu'il intervenait, puisqu'il a pris lui aussi quelques précautions de langage pour « escamoter » - c'est le mot dont il s'est servi - ses anciennes déclarations. La formule la plus célèbre, disais-je, a été celle prononcée par M. Raymond Barre qui fut, je le crois, son candidat à l'élection présidentielle, lorsqu'il dénonça, à juste titre, le « quadrillage et le verrouillage de l'économie française ».

Enfin, vous ne serez pas surpris si je vous dis que les propos de M. François Hollande rencontrent tout à fait mon assentiment.

Quant à M. Auberger, il avait la difficile tâche de défendre...

**Un député du groupe socialiste.** L'indéfendable !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... ce qui avait été accompli sous le précédent gouvernement.

**M. Raymond Douyère.** Il avait honte !

**M. Jean-Paul Planchou.** Mission impossible !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Au moment où il s'exprimait, il ne savait peut-être pas encore que M. Alphanhéry volerait à son secours.

**M. Raymond Douyère.** Eh oui !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ce qui semble démontrer que ce soir, à cette heure tardive, l'union de l'opposition serait en marche...

**M. Philippe Auberger.** C'est le très beau résultat de ce débat !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... enfin sans doute ailleurs car elle n'est pas très nombreuse ici.

**M. Jean-Paul Planchou.** En effet, il y a beaucoup d'absents de l'autre côté de cet hémicycle !

**M. Edmond Alphanhéry.** Nous défendons l'Etat impartial !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** M. Auberger le défend tardivement et si vous le défendiez, monsieur Alphanhéry, vous devriez m'apporter votre concours car je suis partisan de l'Etat impartial, et, permettez-moi de le dire, je crois l'avoir déjà montré.

**M. Robert Pandraud.** Et les récentes nominations à la Cour des comptes ?

**M. Philippe Auberger.** Et Reverdy ? Et Friedmann ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vous en prie, monsieur Pandraud ! Voulez-vous que l'on dresse la liste des directeurs de l'administration des finances qui sont en place ? Je citerai simplement deux noms, celui de M. Trichet qui fut directeur du cabinet de M. Balladur et qui est actuellement directeur du Trésor, fonctionnaire que j'apprécie et auquel je n'ai jamais demandé de me rendre des comptes sur ce qu'il avait fait entre 1986 et 1988, et celui de M. Bouton, directeur du budget et ancien directeur de cabinet de M. Juppé. Mais comme aucun directeur n'a été changé, je pourrais allonger cette liste.

**M. Edmond Alphanhéry.** Et à Air France ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je crois que le même sort n'a pas été réservé naguère à ceux qui avaient exercé des responsabilités auprès de moi.

**M. Philippe Auberger.** Les préfets ont changé !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je pense en particulier à mon ancien directeur de cabinet.

**M. Robert Pandraud.** J'ai parlé de la Cour des comptes !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Pandraud, vous êtes certainement le plus mal placé ici pour nous donner des leçons d'indépendance d'esprit.

**M. Alain Calmat et M. Raymond Douyère.** Tout à fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'en viens à M. Auberger dont l'intervention comprenait quelques contresens, des affirmations sans fondement et des procès d'intention.

Il a d'abord essayé de nous démontrer qu'il ne fallait pas remettre en cause les privatisations. On peut débattre de cette affirmation, mais j'ai dit - et d'ailleurs je crois que cela a été reconnu - que ce n'est pas le débat de ce soir car le projet que j'ai présenté n'a pas cet objet.

Il nous a dit ensuite que les entreprises publiques étaient, au moment de leur privatisation, lourdement déficitaires. Eh bien ! ce n'est pas exact. Le rapporteur, M. Le Garrec, a parfaitement démontré que toutes les entreprises publiques, au moment où elles ont été privatisées, étaient bénéficiaires, ce qui n'était pas le cas au moment où elles ont été nationalisées. Cela explique d'ailleurs qu'elles ont été vendues assez rapidement, je ne dis pas dans de bonnes conditions car on y a pas mal perdu.

Etonnante affirmation, ensuite, que celle qui consiste à dire que le but des privatisations était de rendre aux Français ce qui leur appartenait. Peut-être vous sentez-vous propriétaire de telle ou telle entreprise privatisée, mais je doute que ce soit le sentiment de tous les Français. Une société privatisée appartient à ceux qui possèdent des actions de cette société et non pas à l'ensemble de la collectivité nationale. Ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques même si, je le sais, ce sujet a prêté à polémiques dans le passé de la privatisation.

Encore plus contestable, monsieur Auberger, est votre affirmation sur la clarté de la politique. Tout se serait fait, selon vous, conformément à la loi. Mais alors, expliquez-moi en vertu de quel article les actions de la Compagnie générale d'électricité et de Saint-Gobain ont été cédées de gré à gré, hors marché, selon les instructions du ministre des finances, sans respect de la procédure prévue à l'article 4 de la loi de privatisation. Expliquez-moi également où, dans la loi ou dans le décret, était annoncée l'existence des cahiers des charges qui furent imposés aux acquéreurs par le ministre des finances. Je le rappelle une nouvelle fois, ces obligations restreignant la liberté de cession n'ont jamais été évoquées au Parlement et n'étaient prévues ni par la loi ni par le décret.

De même, ai-je envie de vous rappeler, puisque vous avez parlé des noyaux durs en disant que nous étions tous partisans de blocs d'actionnaires stables, que jamais la façon dont ils ont été constitués ni même leur principe n'ont été évoqués devant la représentation nationale.

Vous avez dit aussi qu'il n'y avait aucun soupçon et vous faisiez ici allusion à d'autres affaires - j'y reviendrai au cours de mon exposé - sur les modalités des privatisations. Ce n'est pas mon avis et ce n'est pas, je crois, celui de la majorité de cette assemblée. J'ai déjà dit que beaucoup de voix s'élevaient, au sein même de l'opposition, pour critiquer les conditions de privatisation. J'évoquerai notamment la façon contestable, et je pèse mes mots, dont a été constitué le noyau dur de la C.G.E. Dois-je rappeler à l'Assemblée nationale que c'est par la presse que nous avons appris en 1988 le pacte secret de la Compagnie générale d'électricité ? Je ne critique pas le pacte lui-même, mais les conditions dans lesquelles il a été établi et le secret qui l'a entouré. C'est cela qui est important.

Vous avez parlé, messieurs, de la Société générale. Ne croyez pas que cela me gêne car, et je m'en suis réjoui, tout a été public...

**M. Philippe Auberger.** Mais non !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.**... nonobstant, monsieur Auberger, certaines affirmations que vous avez évoquées les uns et les autres. Vous affirmez que les présidents de l'U.A.P. et des A.G.F. ont refusé d'exécuter une instruction de l'Etat. Combien de fois M. Michel Albert, président des A.G.F., et M. Peyrelevalde, président de l'U.A.P., devront-ils démentir ces prétendues instructions que je leur aurais données pour qu'on finisse par les croire ? On parle souvent dans les journaux, et je l'ai encore lu il y a quelques jours, de cet acte

d'indépendance qu'aurait accompli M. Peyrelevalde en refusant d'exécuter une instruction. Or il a dit, et ce n'est pas moi qui lui ai demandé de le dire, qu'il n'avait pas reçu d'instructions. M. Albert en fait autant.

Quant à M. Heilbronner, président du G.A.N. qui - il ne l'a pas caché - a, lui, augmenté pour des raisons stratégiques sa participation dans le capital de la Société générale, il l'a fait en fonction de ce qu'il estimait juste. Mais tout cela, encore une fois, s'est fait au grand jour, et je vais expliquer pourquoi les choses se sont passées comme elles se sont passées.

Tout d'abord, de nombreuses autres privatisations devaient avoir lieu. Ainsi, la B.N.P. et l'U.A.P. devaient être privatisées, mais pas tout de suite. Or ces deux sociétés avaient des projets propres, et je comprends très bien que l'U.A.P. n'avait pas intérêt à s'investir davantage dans le capital de la Société générale. Les A.G.F., en revanche, avaient des projets en collaboration avec la Société générale. C'est ce qui explique que M. Heilbronner - qui, vous le savez peut-être, n'appartient pas au parti socialiste (*Sourires*) - défendait en l'occurrence la stratégie du G.A.N. et parce qu'il souhaitait éviter la constitution de ce tandem, soit intervenu. Je considère que cela est très normal dans la vie des affaires et je suis surpris que vous vous en étonniez. Surtout, j'insiste sur le fait que tout cela s'est fait au grand jour, et non pas dans le secret.

J'ai évalué tout à l'heure, et j'attends encore que vous me démentiez, à 50 milliards de francs le manque à gagner pour l'Etat lors des privatisations. Quand vous parlez de milliards à propos des initiés, monsieur Thiémé, il s'agissait, je pense, de milliards de centimes. Et encore, attendons que la justice se soit prononcée ! Là, il s'agit de 50 milliards de francs, sans compter la publicité, la consultation des experts, les commissions aux établissements financiers que j'ai évaluées à 3 milliards de francs, ce qui n'est pas rien.

Cela, monsieur Auberger, il me fallait le dire ! Vous prétendez aussi - cela pourrait surprendre venant de vous, mais, vous considérant comme très dirigiste, je ne suis pas, moi, étonné - qu'en rendant la liberté aux actionnaires, je favoriserais la spéculation. Non. En rendant la liberté aux actionnaires - s'ils la veulent d'ailleurs, car c'est à eux d'en décider - je favoriserai, sur le marché, des achats et des ventes.

Dernier argument, on créerait une nouvelle catégorie d'entreprises dès lors que l'on soumettrait à l'agrément les prises de participation supérieures à 10 p. 100. Mais l'article 10 de la loi de privatisation que vous avez votée avait institué une possibilité identique qui fut utilisée pour Matra et Havas. Considérez-vous que Matra et Havas constituent à elles seules une catégorie particulière d'entreprises ?

Enfin, j'ai eu peine à retenir un sourire quand vous avez évoqué « la main invisible » du marché. Je croyais que cette « main invisible » était justement une des caractéristiques du marché. Certes, je souhaiterais qu'elle soit visible (*Sourires*) ; mais enfin, c'est ainsi que les choses se passent, et depuis longtemps !

Une critique a été émise contre le gouverneur de la Banque de France à propos de l'origine des fonds de la S.I.G.P. Il aurait été peu sourcilieux sur l'origine de ces fonds et aurait réservé un traitement de faveur à cette société. De tels propos n'auraient pas dû être tenus ici.

Je reviendrai sur l'idée, reprise par M. Gantier, de l'apparition d'entreprises d'un statut nouveau, les « privatisées » - c'est ainsi qu'on les a appelées. Mais il existe, dans notre pays, des entreprises de droit privé comportant des capitaux publics. Monsieur Gantier, vous en connaissez au moins une : la Compagnie française des pétroles (*Sourires*), qui compte 34 p. 100 de capitaux publics. Et cela ne date pas d'aujourd'hui !

**M. Glibert Gantier.** De Poincaré !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous voyez que ce n'est pas nouveau. En tout cas, ce n'est pas moi qui ai créé cette catégorie d'entreprises. Je pourrais encore citer Dassault, dont je n'ai pas entendu parler ce soir - il faudra que vous demandiez quelques renseignements à ce sujet - Framatome et d'autres encore. Mais j'arrête la liste.

Quant à la présence de la Caisse des dépôts dans le capital des entreprises françaises, elle est considérable. Les entreprises où la Caisse est présente sont nombreuses, et je trouve que c'est une bonne chose. Il ne s'agit pas en l'occurrence de

l'argent des caisses d'épargne qui doit, en effet, servir à financer le logement et les collectivités, mais des fonds propres de la Caisse qu'elle doit gérer - et qu'elle gère, je crois - de façon intelligente. Le directeur général de la Caisse des dépôts, et je n'y vois que des avantages, informe et consulte le conseil de surveillance.

**M. Robert Pandraud.** *A posteriori !*

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ensuite, il décide. Il ne faut pas confondre les missions.

En cas d'urgence, il peut se contenter de consulter le président - ce qu'il a fait, d'ailleurs.

**M. Philippe Auberger.** Un peu tardivement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pour le reste, vous connaissez le statut et vous savez que le conseil de surveillance a la possibilité de demander sa révocation « au roi » (*Rires*), dit le texte qui date de 1816, en fait...

**M. Edmond Alphandéry.** A Dieu ! (*Sourires*.)

**M. Philippe Auberger.** A Dieu ne plaise !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... au Gouvernement, puisqu'il est maintenant nommé en conseil des ministres.

On parle souvent du statut. Sur ce point au moins, une correction de vocabulaire paraît s'imposer.

J'en viens, monsieur Brard, à votre intervention. Je l'ai appréciée, sauf sur un point - j'y reviendrai.

Vous avez dit que vous étiez opposé aux privatisations. Moi aussi ! Nous avons donc au moins ce point d'accord.

**M. Gilbert Gantier.** Vous avez tort !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous avez rappelé, monsieur Brard, que les députés communistes avaient demandé une commission d'enquête parlementaire. Je crois me souvenir que les députés socialistes avaient émis le même souhait. Sa création ne dépend pas du Gouvernement ; l'Assemblée seule en a la responsabilité ; mais je peux vous dire qu'en ce qui me concerne, j'y suis favorable.

Vous avez un peu ironisé - le mot est faible - sur ma volonté de transparence à propos de ce qu'on a appelé « les affaires ». Lorsque vous avez dit que je pourrais aider les affairistes, je suis convaincu que votre propos a dépassé votre pensée.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je n'ai pas dit cela, monsieur le ministre d'Etat, j'ai dit que vous leur donniez l'absolution !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je ne donne l'absolution à personne. (*Sourires*.) Je rappellerai simplement, sans vouloir polémiquer, que c'est moi qui ai demandé à la C.O.B. - je m'en suis expliqué devant la commission des finances - de diligenter une enquête sur l'affaire Triangle - Pechiney et sur la Société générale. J'ai toujours considéré que la vérité devait être établie et qu'on la devait à l'opinion.

Vous avez exprimé une opposition à la réforme de la Caisse des dépôts. Je partage votre hostilité. Je crois que le statut actuel est satisfaisant. J'ai évoqué le point « régalien », mais pour le reste, je suis tout à fait d'accord avec ce qui existe.

Vous avez ensuite ouvert le débat sur les nationalisations. Je me suis exprimé à ce sujet dans mon propos initial. Je l'ai dit, et n'ai aucune difficulté à le faire, je ne suis pas contre le principe des nationalisations. Je considère que l'expérience de 1981 à 1986, pour les raisons que j'ai citées, a démontré l'utilité des nationalisations pour restructurer notre industrie et développer la recherche. Elle a, je crois, joué un rôle utile pour le développement de notre économie. La participation des salariés aux grandes décisions d'orientation de l'entreprise, née de la loi de démocratisation du secteur public que j'avais présentée au Parlement en 1984, me confirme dans ce point de vue.

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le ministre d'Etat...

**M. le président.** Monsieur le ministre d'Etat, acceptez-vous que M. Alphandéry vous interrompe ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Tout à fait.

**M. le président.** La parole est à M. Alphandéry, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

**M. Edmond Alphandéry.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de me permettre de vous interrompre. Je souhaite faire une mise au point et, pour cette mise au point, je citerai les chiffres.

De 1982 à 1988, le secteur public concurrentiel, toutes entreprises confondues - ce sont les chiffres qui ont paru dans la presse, que vous avez eus comme moi - a reçu, en dotations en capital de l'Etat, cent cinq milliards de francs. Les pertes cumulées sur les années 1982 à 1986 ont atteint soixante-quatorze milliards de francs. A partir de 1986, effectivement, des bénéfiques ont été dégagés, qui se sont élevés pour les deux années 1987 et 1988 à trente-cinq milliards de francs.

Les dotations en capital qui ont été payées par le contribuable - plus de cent milliards de francs - ont donc servi durant les quatre premières années à couvrir les pertes des entreprises...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Mais oui !

**M. Edmond Alphandéry.** ... et pendant les deux dernières années, 1987 et 1988, uniquement à permettre à l'Etat actionnaire de retrouver, par le biais des bénéfiques, les dotations en capital qu'il avait versées.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Mais tout à fait !

**M. Edmond Alphandéry.** Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que lorsqu'on fait le bilan, sur ces six ans, des nationalisations, on ne peut pas dire que le contribuable ait fait une affaire mirobolante ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Attendez, messieurs, avant d'applaudir !

Monsieur Alphandéry, vous ne manquez pas de talent, et j'aime assez confronter mes idées aux vôtres. Jusqu'à présent, je vous considérais comme un homme objectif, partisan, certes, et c'est normal, mais incapable d'utiliser, à l'appui d'une démonstration, des chiffres dont il sait qu'ils ne sont pas fondés.

**M. Philippe Auberger.** Ils figurent dans le rapport de M. Le Garrec !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Permettez !

Vous totalisez, monsieur Alphandéry, l'ensemble des dotations en capital en y incluant Renault et la sidérurgie.

**M. Edmond Alphandéry.** Exact.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Moi, j'évoquais les entreprises nationalisées en 1982,...

**M. Jean-Paul Planchou.** Bien sûr !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... entreprises qui, pour quatre d'entre elles - la C.G.E. faisait exception - étaient déficitaires et sous-capitalisées. Nous les avons rendues bénéficiaires en 1986 et recapitalisées, ce qui vous a permis, pour certaines d'entre elles, - pas toutes, heureusement -, de les revendre. Mais passons !

Dois-je vous rappeler dans quel état était le secteur bancaire ?

**M. Jean-Paul Planchou.** En effet !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Quant à Renault, cette entreprise a été nationalisée - il est vrai que vous ne faisiez pas de politique à l'époque -...

**M. Edmond Alphandéry.** J'étais petit ! (*Sourires*.)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... à la Libération. Peut-être l'avez-vous oublié ?

Quant à la sidérurgie française, je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler...

**M. Raymond Douyère.** Soyez cruel avec lui, monsieur le ministre, il le mérite !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ...** combien l'Etat, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, y avait placé de l'argent à perte - je dis bien à perte -...

**M. Raymond Douvère.** Et sans contrôle !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ...** sans que la propriété des entreprises concernées lui permette un jour de récupérer des dividendes.

Les chiffres que vous avez cités ne prouvent donc rien. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les entreprises nationalisées en 1982 ont pu être vendues dans de bonnes conditions en 1987. Je déplore qu'elles aient été cédées, car l'Etat, qui avait concouru à leur redressement, devrait maintenant percevoir des dividendes qui vont aller dans la poche de ceux qui sont devenus actionnaires. Je m'en félicite peut-être pour les petits actionnaires, mais pas pour les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je termine, monsieur Brard, ma réponse à votre intervention. J'ai dit que je n'avais pas d'hostilité de principe aux nationalisations, que je m'étais prononcé contre les privatisations et que j'y restais hostile mais que, aujourd'hui, le contrat qui lie le Président de la République au pays et fixe la charte du Gouvernement fait qu'il n'y aura ni privatisations ni nationalisations nouvelles. C'est, pour le moment, ce qui lie les Français au pouvoir exécutif, et c'est pourquoi nous ne ferons aucune autre proposition à ce sujet.

Pour autant, je ne considère pas le débat comme clos et il m'arrive de penser que certaines fonctions, dans notre société, devraient être davantage socialisées. On peut penser aussi que l'actuel secteur public pourrait respirer. C'est un débat auquel je souhaite un jour participer, mais, pour l'heure, il n'est pas d'actualité.

J'ai déjà répondu, monsieur Gantier, à la plupart des questions que vous m'avez posées. Vous m'avez demandé pourquoi, dans le projet qui intéresse la C.O.B. et les O.P.A., nous n'avions pas fait figurer un dispositif analogue à celui que met en place le présent projet de loi. C'est tout simplement parce que ces textes n'ont pas le même objet. D'ailleurs, si nous l'avions fait, vous nous auriez accusés de mélanger les genres. Comme quoi on n'est jamais sûr de bien faire en faisant ce que l'on croit juste !

Sur les 10 p. 100 et l'article 10, je vous ai répondu.

Ce que j'ai écrit dans *Le Monde* en septembre 1987, je le maintiens. Je n'ai pas de raison de modifier le jugement que je portais alors. Et, comme je l'ai dit il y a quelques instants, je n'ai pas été le seul.

Vous me demandez - c'est la question qui m'a le plus surpris - comment je contrôlerai le retour à la liberté des actionnaires. Mais j'ai envie de ne rien contrôler ! Je le dis à nouveau aux uns et aux autres : donner la liberté, est-ce que c'est la détruire ? Redonner la liberté, est-ce que c'est aujourd'hui agir de façon dirigiste ?

Quant aux 10 p. 100, je m'en suis déjà expliqué, mais j'ajouterai un mot : vous aviez voté cette disposition. Faut-il en conclure que ce qui était bon pour M. Balladur ne l'est pas pour moi ? Cela, je pourrais le comprendre, car, après tout, cela traduit une préférence politique que je conçois.

Monsieur Alphanéry, je vous ai déjà un peu répondu. Sur le quadrillage et le verrouillage, je vous ai cité un auteur que vous connaissez bien. Vous dites que vous refuserez une nationalisation rampante et que vous n'accepterez pas que l'Etat ne soit pas impartial.

Très franchement, ce sont deux termes que j'accepte. Un : tout doit être transparent et il n'y aura pas de nationalisation rampante. Deux : l'Etat doit être impartial.

Vous avez évoqué assez longuement l'affaire de la Société générale. Au fond, je ne me suis pas rendu compte de ce qu'était - j'ai peut-être eu tort - l'état de la société française et de la passion politique qui pouvait entourer cette affaire.

J'ai été, en effet, consulté sur un point : lorsque M. Robert Lion m'a demandé à augmenter sa participation dans le capital de la S.I.G.P., qui était une émanation de Marceau Investissement.

Ce n'est pas moi qui avais donné l'autorisation à la Caisse des dépôts de participer au capital de Marceau Investissement ; c'était mon prédécesseur.

Ensuite, cette société a décidé non pas de modifier le bloc d'actionnaires stable, mais d'augmenter sa participation, autrement dit de modifier la répartition du capital, car c'était le seul moyen qu'elle avait. Elle l'a fait en allant sur le marché. Quels étaient, monsieur Alphanéry, les hommes qui entouraient M. Pébereau, qui a eu l'initiative, qu'à mon avis, il avait parfaitement le droit d'avoir ? M. Descours, M. Leven, M. François Dalle, dont aucun, croyez-moi, n'a sa carte du parti socialiste et qui avaient une réputation d'industriels responsables ! Ils voulaient trouver une synergie différente entre entreprises, secteur bancaire et secteur d'assurances. D'autres qu'eux avaient les mêmes intentions, et, par le jeu du marché, ils ont augmenté le volume des titres qu'ils souhaitaient. Cela a été critiqué. Pourquoi ? Parce que l'on se méfie du marché et parce que, d'autre part, cela risquait de mettre en cause, aux yeux de certains, un échafaudage établi pour des raisons dont je veux bien croire qu'elles étaient tout à fait impartiales - mais enfin admettez que cela suscitait beaucoup d'émotion !

Et puis une question était posée : les entreprises publiques doivent-elles aller sur le marché ? C'est la raison pour laquelle j'ai accéléré la mise au point de ce projet de loi. Je l'avais annoncé dès le mois de juillet, bien avant cette opération, parce que je croyais à la liberté - je l'avais dit d'ailleurs le jour où M. Balladur m'a transmis ses pouvoirs. Mais je sais bien que ce qui a été contesté, c'est effectivement le fait que la Caisse des dépôts puisse être mêlée à une opération d'achat de titres sur le marché. Cela m'a beaucoup surpris, mais, au fond, cela m'a confirmé dans l'idée que le marché tel qu'il fonctionne dans d'autres pays, on n'y est pas encore très bien habitués sans doute dans les milieux d'affaires, encore aujourd'hui trop liés à des intérêts partisans.

Mais il y a eu une issue à la Société générale. J'ai en effet été amené à m'y intéresser parce qu'il y avait des polémiques et qu'il fallait y mettre un terme. Que s'est-il passé ? Le capital a été recomposé et le conseil d'administration a été ouvert. Je considère qu'il est plus pluraliste à présent qu'auparavant. Le président actuel de la Société générale en est satisfait ; pourquoi ne le serais-je pas, moi aussi ?

Par ailleurs, M. Alphanéry a évoqué les investissements étrangers en France. J'y suis totalement favorable.

**M. Edmond Alphanéry.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous avez eu raison de dire que nos placements à l'étranger étaient supérieurs aux investissements étrangers en France.

**M. Edmond Alphanéry.** Le double !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais autant je suis favorable aux investissements étrangers lorsqu'il s'agit de créer chez nous des entreprises, donc des emplois, et d'engendrer des richesses nouvelles, autant lorsqu'il s'agit de participer à des opérations de démantèlement, je m'interroge.

**M. Edmond Alphanéry.** Pourquoi de démantèlement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Et nous aurons l'occasion de nous en préoccuper. D'ailleurs, tous les pays s'en préoccupent.

J'ai supprimé, monsieur Alphanéry, toute autorisation pour les investissements étrangers lorsqu'il s'agit de créations d'entreprises. J'ai maintenu l'autorisation lorsqu'il s'agit d'achats d'entreprises ou de ventes d'entreprises. Mais j'en ai autorisé beaucoup !

**M. Philippe Auberger.** Spontex !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'estime que pour les entreprises privatisées, je me devais de maintenir jusqu'au 31 décembre 1992 une disposition - c'est la seule - établie par mon prédécesseur.

Enfin, vous me demandez : « Qu'allez-vous faire ? Qu'avez-vous fait ? » Selon vous, c'est l'immobilisme qui prévaut ! Permettez-moi de vous dire que je suis plutôt satisfait du bilan de l'économie française et que les résultats et les prévisions pour 1989 montrent que notre économie est sur de bons rails et que j'entends bien m'y tenir.

Vous me dites : « Mais qu'avez-vous fait pour la réforme des finances locales ? Qu'allez-vous faire pour la fiscalité ? » J'ai fait, un peu grâce à vous d'ailleurs, quelque chose en matière de T.V.A., puisqu'on est passé de cinq taux à trois

taux. Mais la réforme des finances locales, non, elle n'est pas prête. Dites-le : vous n'étiez pas aussi exigeant vis-à-vis de votre prédécesseur.

**M. Edmond Alphandéry.** Si, si ! Au moins autant !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous y travaillons.

Sur la réforme de la fiscalité de l'épargne, nous avons déjà dit - et nous sommes en discussion avec la commission - ce que nous ferions sur la base des propositions de la commission et sur le reste. Mais l'investissement se porte bien, et nous entendons bien continuer dans cette voie.

L'intervention de M. Thiémé m'a frappé par le caractère d'économie fermée qu'il a envisagé.

Il a évoqué la société Pechiney.

Pechiney a fait un très investissement en Amérique. Oublions ce qui a entouré l'opération de rachat elle-même. L'entreprise est devenue le numéro un de l'emballage mondial. Les boîtes qui sortiront des usines des Etats-Unis seront fabriquées avec de l'aluminium produit dans votre région, à Dunkerque, monsieur Thiémé. Cette entreprise pourra ainsi développer ses capacités. Et ce que vous avez dit sur l'utilisation de l'aluminium en France reste juste. Mais plus on produira d'aluminium à Dunkerque pour couvrir les besoins du marché américain, meilleur ce sera pour notre économie.

Lorsque Pechiney - et j'ai accompagné son président en Union soviétique - crée une entreprise en U.R.S.S., je m'en réjouis aussi, parce que, même si l'opération est moins bénéfique pour l'économie de la région du Nord et de la France, c'est utile dans la mesure où nous tissons ainsi des liens de coopération internationale qui sont très importants.

Pour le reste, je pense qu'il ne doit pas y avoir de désaccord fondamental entre nous, sauf peut-être sur un point : pour développer nos exportations à l'extérieur, il faut être présent sur les marchés étrangers.

J'ai déjà raconté ce que j'avais observé à Milleville, aux Etats-Unis : les cristalleries d'Arques, dont le siège ne se trouve pas, monsieur Thiémé, dans votre département, mais dans le Pas-de-Calais, qui emploient 10 000 ouvriers, réalisent, par exportation sur le marché américain, 80 millions de dollars par an. Leur chiffre d'affaires total est de 120 millions. Quarante millions sont produits aux Etats-Unis, mais le chiffre de 80 millions, a été atteint, de production française, grâce à l'investissement réalisé aux Etats-Unis.

Il faut donc avoir une conception ouverte et moderne de l'économie. Je suis convaincu qu'en continuant le dialogue fructueux que nous avons eu aujourd'hui nous parviendrons à nous entendre sur ce point.

Monsieur le président, messieurs les députés, j'ai été un peu long, mais sur un sujet qui a prêté à controverse je tenais à être aussi précis que possible. Rendre la liberté aux noyaux durs, c'est un pas en avant important dans une économie qui devra être aussi impartiale que l'Etat doit l'être. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### Avant l'article unique

**M. le président.** MM. Thiémé, Tardito, Brard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 3, ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« L'article 5 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public est ainsi rédigé :

« Le conseil d'administration ou de surveillance comprend :

- « 1. Des délégués élus par les salariés ;
- « 2. Des élus des collectivités territoriales ;
- « 3. Des personnalités choisies en raison de leur compétence technique, scientifique ou technologique ;
- « 4. Des représentants des usagers des banques.

« Un décret en Conseil d'Etat fixe le nombre de représentants de chacune de ces catégories. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour réussir les nationalisations, celles qui existent et celles à venir, il faut en renouveler profondément la conception.

Rompre avec la domination de l'argent suppose la volonté politique du Gouvernement et des directions des entreprises nationalisées de donner à celles-ci la mission de développer les richesses du pays.

Rompre avec l'étatisme suppose des droits nouveaux permettant aux travailleurs d'intervenir efficacement dans la gestion, suppose des conseils d'administration comprenant une majorité de salariés et d'utilisateurs, suppose enfin l'autonomie de gestion des entreprises nationalisées.

Afin de démocratiser le fonctionnement des entreprises nationalisées, nous proposons, dans cet amendement, que la gestion soit maîtrisée, outre par les personnalités choisies en raison de leurs compétences techniques, par des délégués élus par les salariés, par des élus des collectivités territoriales et par les usagers.

#### Rappel au règlement

**M. Philippe Auberger.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je vous donnerai, monsieur Auberger, la parole pour un rappel au règlement, qui est de droit, mais après l'examen de cet amendement si vous en êtes d'accord.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le président, je préférerais intervenir tout de suite.

**M. le président.** Dans ce cas, vous avez la parole.

**M. Philippe Auberger.** Je m'étonne, monsieur le président, que cet amendement vienne en discussion puisque l'on nous a dit en commission des finances qu'il n'était pas recevable dans la mesure où il ne présentait aucun lien avec le texte.

**M. le président.** Oui, mais je fais prévaloir mon interprétation très libérale du droit d'amendement.

**M. Philippe Auberger.** Vous aussi, monsieur le président, vous êtes libéral ?

**M. le président.** Vous comprenez parfaitement dans quel sens !

De toute façon, c'est ma responsabilité, et celle de personne d'autre.

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 3.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Restons dans le cadre de l'interprétation libérale du président !

Nous avons considéré, en commission, que cet amendement ne se rapportait pas au sujet et il n'a pas été examiné au fond.

En effet, cet amendement porte sur une loi qui est relative à la démocratisation du secteur public, dont le champ d'application est beaucoup plus large que le projet de loi dont nous débattons en ce moment.

Dans un esprit libéral, le président souhaite que le débat s'engage. Je respecte totalement l'autorité de la présidence. Mais je dirai qu'au fond - je m'exprime là en mon nom personnel - je trouve l'amendement paradoxal puisqu'il aboutit à une situation où les représentants de l'Etat ne participeraient plus au conseil d'administration.

C'est donc pour des raisons à la fois de forme et de fond que je demande le rejet de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je partage l'argumentation développée avec brio par M. Le Garrec.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** MM. Brard, Thiémé, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 11, ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Les articles 4 à 8 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social sont abrogés. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Sans revenir sur l'amendement précédent, je tiens à noter que certains sont en paroles pour l'autogestion, mais que, lorsqu'il s'agit de passer aux actes, c'est plus compliqué !

Notre amendement n° 11 vise à empêcher - puisque c'est le vœu du Président de la République - de nouvelles privatisations.

Nous souhaitons que cette volonté se traduise dans le texte.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Je ne souhaite pas que cet amendement soit retenu - et je m'en suis expliqué devant la commission des finances - pour deux raisons au moins.

D'une part, c'est un amendement de suspicion : l'engagement du Président de la République est suffisamment clair pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir.

D'autre part, la loi de juillet 1986 dont il est question est beaucoup plus large que le présent projet. En particulier, cette loi comporte, en son article 7, une disposition très importante qui organise la respiration du secteur public. L'abrogation de la loi entraînerait l'abrogation de cet article 7, dont nous savons très bien qu'il est devenu indispensable au dynamisme et au développement du secteur public.

Ce serait contradictoire avec la volonté exprimée en bien des occasions - et que je partage - par M. Brard.

Pour ces raisons, je demande que cet amendement soit repoussé.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Même avis que M. le rapporteur !

**M. le président.** Je mets au voix l'amendement n° 11.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** MM. Brard, Thiéme, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 12, ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Dans l'annexe de l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, supprimer les mots :

« - Société générale ;

« - Compagnie financière de Paribas ;

« - Compagnie financière de Suez. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Les députés communistes s'étaient fortement opposés au projet relatif aux privatisations, considérant que son texte mettait en œuvre le bradage de l'intérêt national et de l'indépendance économique. Nous y sommes revenus largement dans cette discussion.

Les députés communistes n'étaient d'ailleurs par les seuls à s'être opposés aux privatisations puisque, au nom du groupe socialiste notre éminent collègue M. Jean Le Garrec critiquait fermement l'attitude de la droite. Il déclarait, en effet, à l'époque : « 15 milliards obtenus en vendant l'argenterie de la famille, ce n'est pas un projet, c'est de la comptabilité, et cela n'a rien à voir avec l'avenir ! »

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** C'est bien ce que j'ai dit !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est bien ce que vous avez dit, et je pense que c'est toujours vrai. En tout cas, moi, je pense toujours ainsi. Mais je ne suis pas sûr que vous le pensiez toujours.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Totalement !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pourtant, deux ans après, de la même manière que nous aurions pu, députés communistes et socialistes ensemble, abroger les lois Pasqua et Méhaignerie, nous aurions pu abroger la loi sur les privatisations. Au lieu de cela, vous proposez un projet de loi permettant - peut-être ! - à vos amis d'accaparer le contrôle des privatisations. En fait, pour nous, que les noyaux soient roses ou ocre, cela ne change pas grand-chose à la réalité : il s'agit toujours de la mise en place de la logique du grand capital. Savoir qui contrôle nous indiffère quelque peu.

Les députés communistes proposent, quant à eux, la renationalisation des banques Suez, Paribas, Société générale, afin de permettre une transformation radicale de leur gestion et de leur stratégie.

Pourquoi ces trois banques ? Parce qu'elles ont la particularité de détourner l'épargne du financement de l'économie pour appuyer les restructurations financières et le gonflement du marché financier.

Ainsi, cette renationalisation constitue un moyen de s'opposer au gonflement du marché financier. Par exemple, l'indemnisation des actionnaires pourrait être assortie d'un engagement de création de richesses et d'emplois.

En matière d'indemnisation, toutefois, il faut veiller à ne pas donner une prime aux exactions dont j'ai parlé dans mon intervention tout à l'heure.

Les titres de placement détenus par les trois banques pourraient être immédiatement utilisés pour financer production et emplois, en coopération avec les entreprises émettrices de titres. L'épargne déposée en S.I.C.A.V. et en O.P.C.V.M. pourrait avoir la même finalité.

En outre, ce type de nationalisation appelle une autre conception du travail des salariés, lesquels ne seraient plus au service de quelques particuliers riches, mais au service de l'ensemble de la population.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Je vous remercie de m'avoir cité, monsieur Brard, mais je n'ai assurément pas changé d'opinion. Si j'ai bonne mémoire, j'ai même dit à propos des privatisations que l'on vendait l'argenterie de la famille pour payer le loyer.

Si M. Alphanéry était présent, je lui aurais demandé s'il pouvait chiffrer l'aide qui a été apportée à la sidérurgie en termes de capitaux propres de 1970 à 1980. Et tout cela pour trouver la sidérurgie dans l'état où elle était en 1981 ! Monsieur Brard, je n'ai donc pas changé d'opinion.

Vous avez proposé la renationalisation de la Société générale, de la Compagnie financière Paribas et de la Compagnie financière de Suez. M. le ministre d'Etat vous a répondu que nous étions dans le cadre d'un engagement pris par le Président de la République devant l'opinion publique et les citoyens. Or cet engagement a été ratifié. Notre position est donc parfaitement claire.

L'amendement que vous proposez aboutirait à la limite à une situation étonnante et contradictoire. Son adoption maintiendrait les noyaux durs actuels de la Société générale, de Paribas et de Suez.

Si je puis comprendre votre démarche, j'estime qu'elle est mal traduite par cet amendement, dont l'adoption réduirait sensiblement la portée du texte important dont nous débattons actuellement et qui sera, je l'espère, voté dans quelques instants par l'Assemblée nationale.

Mon argumentation me semble suffisamment forte pour que je demande à l'Assemblée de ne pas retenir cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Les arguments de M. Le Garrec sont tout à fait convaincants, mais je ne comprends pas très bien le sens de cet amendement.

Monsieur Brard, vous demandez de supprimer de la liste des entreprises à privatiser la Société générale, Paribas et Suez. Or elles sont déjà privatisées : donc l'amendement est sans portée.

Si vous aviez voulu conforter le mandat donné au Président de la République par le pays, vous auriez pu demander de supprimer de cette liste la B.N.P. ou telle autre entreprise aujourd'hui non privatisée. Je ne dis pas que cela n'aurait point posé de problème à la commission des finances.

Vous avez par ailleurs dit qu'il ne s'agissait pas de substituer un noyau rose à un noyau ocre. Ni rouge, ni rose, ni ocre...

**M. Jean-Pierre Brard.** Rouge, il y a peu de chance !

**M. Philippe Auberger.** Le nôtre est bleu, blanc, rouge !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... car ce n'est pas notre état d'esprit, je le répète devant l'Assemblée nationale, et je regrette que les représentants d'un parti avec lequel nous avons collaboré au Gouvernement puissent nous suspecter sur ce point.

**M. Philippe Auberger.** C'est loin, tout ça !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous avez tout à l'heure parlé d'autogestion, mais je ne comprends pas, compte tenu de votre tradition et de vos évolutions, que vous puissiez envisager de supprimer les représentants de l'Etat dans le conseil d'administration d'une entreprise publique...

**M. Jean Le Garrec, rapporteur, et M. Jean-Paul Plan-chou.** Eh oui !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... pour y faire siéger des représentants des collectivités locales. Cela ouvrirait sans doute la porte à bien des difficultés et irait peut-être à l'encontre du but que vous visez.

Ces amendements sont vraisemblablement improvisés. Vous demandez la renationalisation de Paribas, de Suez et de la Société générale. Je vous réponds qu'il ne faut pas rouvrir ce débat pour les raisons rappelées excellemment par M. Le Garrec et par le Président de la République en son temps. Par ailleurs, l'amendement dont nous discutons n'a pas de sens car il est sans portée pratique et introduirait une singulière contradiction rétroactive.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 12.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Brard, Thiémé, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 15, ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :  
« La loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations est abrogée. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le ministre, mon prédécesseur, Jacques Duclos, disait qu'une bonne improvisation est une improvisation bien préparée.

Je ne suis pas soupçonneux, comme vous pouvez l'imaginer, à l'égard du premier personnage de l'Etat (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste*) mais je sais par expérience que les promesses ne sont pas toujours tenues. Chacun se souvient de 110 propositions, dont un certain nombre ne virent jamais leur concrétisation, en particulier celles qui étaient les plus importantes pour les salariés de notre pays. La *Lettre à tous les Français*, si importante soit-elle, n'est pas un document officiel. Les seuls documents officiels sont ceux qui résultent de nos délibérations.

Cet amendement se situe dans le droit-fil de l'amendement n° 11.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, j'émettrai cependant un avis défavorable. Nous avons besoin de certains des articles de la loi du 6 août 1986, en particulier des articles 20 et 21, qui sont l'une des conditions de l'adaptation du secteur public.

Monsieur Brard, vous avez parlé du premier personnage de l'Etat et des 110 propositions. Mais si vous examinez attentivement les engagements que nous avons pris en commun, vous verrez qu'ils ont été tenus dans leur quasi-totalité.

Ne faites pas trop appel aux salariés ou aux travailleurs. Lorsqu'on leur parle de la retraite à soixante ans, des lois Auroux ou de la démocratisation du secteur public, ils ont parfaitement conscience du travail qui a été réalisé.

Je le répète : je souhaite que cet amendement soit repoussé par l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Contre.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 15.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Brard, Thiémé, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 13, ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« La loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social est abrogée à l'exception de son article 10. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 13 est retiré.

MM. Thiémé, Tardito, Brard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Les articles 158 bis, 158 ter et 209 bis du code général des impôts sont abrogés. »

M. Auberger va sans doute dire qu'appeler cet amendement n'est plus du libéralisme mais du laxisme ! (*Sourires.*)

**M. Philippe Auberger.** Vous interprétez ma pensée !

**M. le président.** Je m'attends à ce genre de remarque même faite à voix basse !

C'est certainement de la faiblesse, monsieur Brard, et je vous prie de ne pas y revenir... ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, monsieur le président, de votre esprit d'ouverture (*Sourires*), sans mauvais jeu de mots, dans la mesure où celle-ci est bien orientée. Ce faisant, vous vous distinguez fort heureusement de l'esprit autoritaire qui anime notre collègue Auberger, mais c'est tout à fait normal puisqu'il siège sur les bancs d'en face.

**M. Edmond Alphandéry.** Quel sectarisme ! C'est incroyable !

**M. Philippe Auberger.** Nous avons déjà eu ce débat en commission des finances !

**M. Jean-Pierre Brard.** Depuis 1973, l'équilibre de la Caisse des dépôts et consignations est assuré non plus par la croissance des liquidités mais par des prélèvements financiers accrus sur les collectivités territoriales, les offices d'H.L.M. et les entreprises publiques. Et quand je parle de prélèvements accrus, c'est en tenant compte du différentiel d'inflation.

En outre, la Caisse des dépôts réduit ses engagements directs auprès des offices d'H.L.M. et des collectivités territoriales pour privilégier des financements qui passent par les marchés financiers et que M. le ministre d'Etat a validés tout à l'heure. Ainsi note-t-on, de 1986 à 1987, une baisse des prêts au logement social de 3,5 milliards de francs et une augmentation des actifs financiers de 53 milliards de francs. Dès lors, on peut affirmer que la Caisse des dépôts et consignations participe au gonflement du marché financier, cette tendance venant peser négativement sur la création de richesses et d'emplois. De surcroît, au lieu de servir au financement du logement social, par exemple, la Caisse a prélevé, ainsi que je l'ai appelé tout à l'heure, un milliard de francs sur son actif pour participer à l'O.P.A. sur la Société générale, qui s'oriente vers le développement des placements financiers et des activités internationales.

Nous proposons que la Caisse des dépôts et consignations mobilise ses ressources essentiellement au profit de la satisfaction des besoins sociaux prioritaires. En outre, l'existence des marges financières qu'elle détient, et que l'on évalue à environ 40 milliards de francs de marge brute, devrait aussi permettre le financement d'une baisse sélective des taux d'intérêt au profit du logement social et des équipements scolaires dans les communes, les départements et les régions.

Je demande donc à l'Assemblée de bien vouloir adopter l'amendement n° 14.

**M. Edmond Alphandéry.** Je n'ai rien compris !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Monsieur le président, vous me voyez fort ennuyé. En effet, je connais votre rigueur et je la respecte, ...

**M. Edmond Alphandéry.** Espérons-le !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** ... ainsi que votre autorité. Mais je ne peux totalement accepter la souplesse de votre interprétation. Vous avez vous-même employé le mot : « laxisme ». J'ai été habilité par la commission des finances à faire valoir que cet amendement était hors cadre.

**M. Edmond Alphandéry.** En effet, il tombe sous le coup de l'article 40 !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** ... et je ne peux récuser le mandat qu'elle m'a confié. Je n'ai pas, moi, l'autorité me permettant de faire preuve d'une telle souplesse.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est vrai !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Sur le fond, il est évident que l'adoption de cet amendement serait dommageable, car elle conduirait à surimposer les distributions de dividendes et n'irait donc ni dans le sens de l'allègement de la fiscalité ni dans celui d'une harmonisation européenne. Ces arguments de fond sont à eux seuls suffisants pour demander le rejet de cet amendement.

**M. le président.** Je vous comprends, monsieur le rapporteur. Mais vous avez compris, de votre côté, que la présidence souhaitait être très libérale à l'égard du droit d'amendement. Vous pouviez effectivement invoquer l'application de l'alinéa 5 de l'article 98 du règlement.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Je ne l'ai pas fait !

**M. le président.** Vous ne l'avez pas invoquée, mais la remarque que vous avez faite se fondait bien sur cet article. Encore eût-il fallu que vous respectiez dans sa totalité l'alinéa 5 de l'article 98. Celui-ci prévoit en effet que la question de la recevabilité d'un amendement est soumise à la décision de l'Assemblée avant sa discussion, ce que vous n'avez pas demandé. Par conséquent, nous irons au terme de l'examen de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** La parole est à M. Edmond Alphandéry, contre l'amendement.

**M. Edmond Alphandéry.** Je reconnais que je n'ai pas bien compris ce que notre collègue voulait. J'ai cependant noté que, eu égard aux articles du code général des impôts qu'il invoque, il souhaite augmenter la fiscalité supportée par la Caisse des dépôts et consignations, afin d'atteindre des objectifs qui lui sont propres.

Je tiens à rappeler à notre collègue qu'un prélèvement de 11 milliards sur le fonds de garantie des caisses d'épargne a été institué ; je parle sous le contrôle de M. le ministre d'Etat et sous celui de M. Douyère, membre comme moi de la commission de surveillance. Cela représente tout de même 10 p. 100 environ du total de l'impôt sur les bénéfices des sociétés françaises. On peut vouloir appliquer à la Caisse des dépôts et consignations le droit commun. Personnellement, je n'y verrais pas forcément que des inconvénients. Encore faudrait-il une véritable réforme qui pose le problème de son statut. M. le ministre d'Etat a rappelé ses positions en la matière, qui sont extrêmement conservatrices, comme c'est malheureusement souvent le cas des propositions de la gauche. Moi, je suis plutôt pour le mouvement, dans cette affaire comme dans d'autres. Que voulez-vous, le mouvement est parfois au centre et le conservatisme plus à gauche. Chacun y retrouvera ses petits !

Je profite de l'occasion pour rappeler à M. le ministre d'Etat une majoration qui a été assez peu convenable. Lorsque nous avons définitivement voté la loi de finances, à l'automne de l'année dernière, il était 8 heures du matin. M. Charasse, pour boucler son budget, nous a présenté à la hâte une majoration du prélèvement sur le fonds de garantie des caisses d'épargne de l'ordre de 50 milliards de centimes. Ce n'est pas rien ! Je rappelle que la direction de la Caisse des dépôts n'était pas au courant, non plus que le président de la commission de surveillance. J'avoue ne pas avoir fait preuve à cette heure matinale de toute l'attention nécessaire. J'ai bien noté cette majoration mais je pensais que les principaux intéressés avaient été consultés.

Si je fais cette observation aujourd'hui, c'est parce que je souhaite qu'elle soit transmise à M. Charasse. Je ne m'exprime pas seulement en tant que membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts, mais également en tant que député. Je souhaite que de telles pratiques ne se reproduisent plus, car elles ne sont pas très convenables, et je remercie M. Brard de m'avoir donné l'occasion de faire cette mise au point.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 14.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

#### Article unique

**M. le président.** « Article unique. - L'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités d'application des privatisations est complété par les dispositions suivantes :

« Jusqu'au 31 décembre 1992, toute cession d'actions des sociétés privatisées figurant à l'annexe de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 précitée ayant pour effet de porter la participation d'une ou plusieurs personnes agissant de concert à 10 p. 100 ou plus du capital de la société doit être déclarée au ministre chargé de l'économie qui peut s'y opposer dans un délai de dix jours si la protection des intérêts nationaux l'exige. Dans tous les autres cas, les cessions sont libres, nonobstant toute convention contraire même antérieure à la loi n° du

Les acquéreurs qui auront omis de faire la déclaration sont passibles des sanctions prévues au présent article. »

**M. Jean Le Garrec, rapporteur,** a présenté un amendement n° 4, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa de l'article unique, substituer au mot : "cession", le mot : "acquisition". »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Cet amendement important adopté par la commission des finances est de précision. Dans la mesure où l'obligation de déclaration pèse sur l'acquéreur et non pas sur le cédant, il convient de prévoir que l'opération donnant lieu à cette déclaration est l'acquisition et non la cession d'actions. En effet, seul l'acquéreur est en mesure de savoir s'il franchit le seuil des 10 p. 100 à l'occasion de l'opération.

Je souhaite que cet amendement soit adopté par l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** D'accord pour cette amélioration.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 4.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** M. Jean Le Garrec, rapporteur, a présenté un amendement, n° 5, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du deuxième alinéa de l'article unique, après les mots : "s'y opposer", insérer les mots : "par arrêté motivé". »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Cet amendement important a également été adopté par la commission des finances. Il précise que la décision du ministre doit être prise par un arrêté motivé. Cette décision qui est prise dans l'hypothèse de la défense d'intérêts nationaux doit revêtir la forme d'un acte motivé. Cette obligation présente un double intérêt : elle évite toute décision arbitraire et elle permet à l'intéressé de mieux connaître les fondements juridiques ayant conduit au rejet de sa demande. Elle va dans le sens de la transparence et de l'argumentation qui a été développée par le ministre d'Etat lui-même.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'approuve cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** M. Jean Le Garrec, rapporteur, a présenté un amendement, n° 6, ainsi rédigé :

« Après la première phrase du deuxième alinéa de l'article unique, insérer la phrase suivante : "Ce pourcentage est calculé en droits de vote." »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** En présentant mon rapport, j'ai déjà défendu cet amendement.

Le franchissement des seuils pourra être exprimé en droits de vote. Cette notion permettra d'apprécier plus efficacement l'impact de la prise de participation pour le contrôle des entreprises concernées.

Cette proposition a été adoptée par la commission des finances. J'ose espérer qu'elle le sera aussi par l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Les raisons exposées par M. Le Garrec sont justes et j'approuve, au nom du Gouvernement, l'amendement, qui introduit au surplus une cohérence avec le projet de loi sur la sécurité et la transparence du marché financier.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Tout à fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je ne puis donc qu'être favorable à l'adoption de cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 6.  
(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** M. Jean Le Garrec, rapporteur, a présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Dans la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article unique, supprimer le mot : "même". »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Il s'agit incontestablement d'un amendement important. Pour le montrer, je pourrais reprendre les propos du ministre d'Etat lui-même : toute liberté doit être donnée aux actionnaires de céder leurs actions, s'ils le souhaitent, de conclure des pactes, s'ils en ont envie. Cette double liberté est capitale et, en l'occurrence, la commission des finances a suivi son rapporteur, mes chers collègues.

**M. Edmond Alphandéry.** Verrouillage !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Je saisis l'occasion, monsieur le ministre d'Etat, pour évoquer, à titre personnel, un problème qui me semble essentiel.

Nous souhaitons tous la transparence. Vous l'avez affirmé à maintes reprises et nous partageons le même souci.

Les pactes d'actionnaires sont utiles, souvent nécessaires. Mais ne serait-il pas souhaitable - je répète que j'interviens là à titre personnel - que, pour faire échec à une éventuelle O.P.A., pour favoriser encore plus la transparence, ces pactes soient déposés auprès de la Commission des opérations de bourse ?

Je ne demande pas que ma proposition soit retenue au cours du présent débat, mais nous pourrions y revenir dans le cadre de notre prochaine discussion sur le renforcement des pouvoirs de la C.O.B.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 7 ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Tout d'abord, je voudrais dire mon accord, que j'avais annoncé à la commission des finances, sur la suppression du mot : "même". En effet, la rédaction initiale laissait subsister une ambiguïté. Or je tiens à ce que les choses soient parfaitement claires.

Ainsi que nous l'avions relevé dans le débat sur les privatisations, les blocs d'actionnaires stables étaient acceptables. Ce qui n'était pas acceptable, c'étaient les noyaux durs, qui signifient tout autre chose sur le plan politique.

La proposition de M. Le Garrec m'interpelle quelque peu. J'y vois des avantages et je vais y réfléchir. Il ne s'agit pas de résister à des O.P.A., mais il y aurait là un élément de transparence important.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Assurément !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Quant aux O.P.A. elles-mêmes, permettez-moi de le dire car je ne me suis pas exprimé au fond, elles sont inévitables.

**M. Edmond Alphandéry.** Et souhaitables !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** « Souhaitables », c'est autre chose !

**M. Edmond Alphandéry.** Dans certains cas !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Elles peuvent être souhaitables. Je serai moins affirmatif que vous, mais je reconnais qu'elles peuvent l'être.

**M. Edmond Alphandéry et M. Philippe Auberger.** Bien sûr !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il faut en effet que le capital soit mobile.

**M. Edmond Alphandéry et M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il importe que l'on sache qui fait quoi et pourquoi.

**M. Edmond Alphandéry.** Tout à fait d'accord !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est le point important.

Nous examinerons la semaine prochaine les dispositions qu'il faut prendre pour imposer à l'agresseur de dévoiler complètement ses batteries et pour permettre à l'agressé de se défendre.

**M. Edmond Alphandéry et M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Quoi qu'il en soit, il est certain que le fait qu'un pacte soit connu ajoute de la transparence à la vie financière des entreprises. Peut-être y a-t-il des objections, qui ne me viennent pas à l'esprit maintenant, mais je suis d'accord pour en discuter la semaine prochaine.

A travers des affaires récentes - je pense non pas à la Société générale, mais à quelques autres qui occupent moins l'Assemblée et davantage les palais de justice - on a vu combien l'absence de transparence dans les intentions obscurcit finalement le jugement de l'opinion. Ce que je redoute par-dessus tout, c'est que tout cela ne provoque un sentiment de malaise autour d'opérations financières dont certaines sont parfaitement légitimes.

Ma réaction, monsieur Le Garrec, est spontanée, car je ne connaissais pas votre proposition avant ce soir. Celle-ci mérite un examen et je me propose d'y procéder.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 7.  
(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** M. Jean Le Garrec, rapporteur, a présenté un amendement, n° 8, ainsi rédigé :

« Compléter le deuxième alinéa de l'article unique par la phrase suivante : "L'application de ces dispositions fera l'objet d'un rapport annuel déposé sur le bureau des assemblées, avant l'ouverture de chaque première session ordinaire". »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Monsieur le ministre d'Etat, merci d'avoir donné suite à mon interpellation et d'avoir accepté que ce point soit soumis à notre réflexion lors du débat que nous aurons dans les jours à venir sur le renforcement des pouvoirs de la C.O.B. Il y va en effet d'une meilleure transparence.

J'en arrive à l'amendement n° 8, que je présente au nom de la commission des finances.

Nous avons beaucoup entendu parler des pouvoirs exorbitants, si ce n'est excessifs, du ministre, qui peut agir dans le cadre de l'intérêt national pour s'opposer à une prise de participation dans un délai très court - dix jours -, non-réponse de sa part valant acceptation.

Nul ne récuse cette capacité d'agir au nom des intérêts nationaux. Mais ce pouvoir important et légitime donné au ministre devrait être précisé.

Nous avons déjà évoqué l'arrêté motivé. Nous avons présenté à la commission des finances une seconde proposition qui tendrait à ce que les assemblées du Parlement soient informées chaque année de l'application du texte, et notamment des cas dans lesquels le ministre se sera opposé à une prise de participation. Le moment le plus opportun pour cette information annuelle est le début de la session budgétaire.

Cette proposition traduit, monsieur le ministre d'Etat, le même souci de défense des intérêts nationaux. Il convient de donner pour ce faire des pouvoirs légitimes au ministre, mais il faut en même temps avoir un souci de transparence et de rigueur, qui justifie l'amendement que je demande à notre assemblée d'adopter.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je donne immédiatement mon accord.

Toute la philosophie du projet de loi en discussion vise à rendre transparentes autant qu'il est possible les opérations financières.

J'ai accepté tout à l'heure que la décision du ministre soit motivée. Cela allait cependant de soi car, depuis une loi de juillet 1979, les arrêtés doivent être motivés. Je ne vois aussi que des avantages à ce qu'un rapport soit présenté au Parlement afin que celui-ci puisse juger si le ministre a agi non pas de façon clandestine, - il ne pourra plus le faire car, depuis le 8 mai 1988, l'époque est révolue. *(Sourires.)*

**M. Edmond Alphandéry.** Tiens donc !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... mais de façon partisane. Sur ce terrain-là, monsieur Alphandéry, je vous attends !

La transparence, et les motivations des décisions sont une nécessité vitale. On pourra ne pas être d'accord avec une décision prise par le pouvoir exécutif, mais celui-ci aura la possibilité de l'expliquer sans que fusent des « indiscretions » plus ou moins orientées.

Je ne vois donc que des avantages à la présentation d'un rapport et à sa discussion éventuelle au sein d'une instance - commission des finances ou autre - qu'il appartiendra au Parlement de choisir.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 8. *(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** M. Jean Le Garrec, rapporteur, a présenté un amendement, n° 9, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'article unique, substituer aux mots : " auront omis ", le mot : " omettent ". »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur.** Cet amendement, purement rédactionnel, se justifie par son texte même.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le Gouvernement est d'accord.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 9. *(L'amendement est adopté.)*

#### Explication de vote

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour une explication de vote.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le ministre d'Etat, avant d'exprimer notre opposition, je voudrais revenir sur quelques points pour justifier notre attitude.

Tout d'abord, la commission d'enquête n'est certes pas l'objet essentiel de notre débat d'aujourd'hui, mais vous-même y avez fait tout à l'heure allusion. Je sais bien que la création d'une telle commission n'entre pas dans la compétence du Gouvernement, mais je crois savoir que celui-ci a quelques pouvoirs sur le groupe le plus important de l'Assemblée pour faire avancer les choses. Or, me semble-t-il, pour l'instant, la constitution de cette fameuse commission, avec l'objet que nous avons proposé, progresse à la vitesse du corbillard d'un enterrement de première classe ! Mais nous verrons ce que l'avenir nous réserve.

Nos collègues de droite ont parlé de « renationalisation rampante ». Elle ne rampe ni ne vole ! De renationalisation, il n'y a point et c'est justement ce qui motive notre divergence avec le Gouvernement : nous, nous sommes pour les renationalisations !

S'agissant des noyaux durs, nous ironisons tout à l'heure, mais il est vrai qu'ils ne pourront être rouges, si l'on identifie cette couleur à notre groupe. En fait, peu nous importe qu'ils soient blancs ou roses : ils seront de toute façon partisans au sens où les hommes qui seront mis en place, comme ceux qui le sont déjà, sont des partisans de la logique du profit contre celle de la satisfaction des besoins sociaux. C'est avec cela que nous sommes fondamentalement en désaccord !

Pour ce qui nous concerne, nous nous écartons de la logique qui est la vôtre, qui est cohérente avec l'ensemble de la politique gouvernementale et qui, dans ses effets concrets, se traduit ainsi : les plus riches s'enrichissent toujours davantage alors que les plus modestes ont de plus en plus de difficultés. D'ailleurs, pour mesurer l'enrichissement des plus riches, il suffit d'écouter la radio : on annonce tous les jours une augmentation des profits des grands groupes.

Nous sommes, quant à nous, de l'autre côté de la barrière et nous n'avons aucune aspiration à être les serviteurs de cette logique.

Vous faites beaucoup référence aux engagements du Président de la République. On n'entend parler que de cette fameuse *Lettre à tous les Français*, comme si celle-ci était devenue la nouvelle bible politique de notre pays.

**M. Edmond Alphandéry.** Mais oui, c'est la bible !

**M. Jean-Pierre Brard.** Moi, je ne connais que l'Ancien Testament et le Nouveau.

**M. Edmond Alphandéry.** La *Lettre*, c'est le testament de Dieu ! *(Sourires.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** En dépit de toute la considération qu'il faut lui accorder, il ne me semble pas qu'elle soit assez vieille pour avoir droit aux mêmes égards que les textes sacrés.

**M. Edmond Alphandéry.** Mais si, mais si !

**M. Jean-Pierre Brard.** On en reparlera dans 2 000 ans ! *(Sourires.)*

La *Lettre à tous les Français*, vous nous dites que ce sont les engagements du Président de la République. Mais par qui le Président de la République a-t-il été élu ?

**M. Edmond Alphandéry.** Par vous au second tour !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il a été élu par les électeurs communistes, entre autres, et les électeurs communistes n'ont pas approuvé la *Lettre à tous les Français*.

**M. Edmond Alphandéry.** Tiens donc !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils ont barré la route à la droite, et vous savez comme moi que, parmi les électeurs du Président de la République, nombreux étaient ceux qui partageaient ce sentiment et qui avaient donc anticipé le second tour. Il ne faut donc pas faire dire aux électeurs ce qu'ils n'ont pas dit !

**M. Alain Calmat.** Vous le savez mieux qu'eux ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Il n'est pas exact d'affirmer que les électeurs, en particulier les électeurs communistes, ont validé point par point le contenu de la *Lettre à tous les Français*, et vous le savez bien.

En revanche, les électeurs communistes - je me répète, mais c'est important - ont voulu barrer la route à la droite et ils ont apporté leur contribution, dans ces conditions, à l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République.

**M. Edmond Alphandéry.** Ne s'en mordent-ils pas les doigts ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Compte tenu de ces divergences fondamentales qui nous opposent quant au texte que vous avez proposé, monsieur le ministre d'Etat, le groupe communiste ne mêlera pas ses voix à la droite, qui en demande toujours plus, mais il ne pourra pas non plus approuver le projet de loi. Aussi nous abstiendrons-nous.

**M. Eric Raoult.** Vous avez peur du 49-3 !

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi, modifié par les amendements adoptés.

(L'article unique du projet de loi, ainsi modifié, est adopté.)

2

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

**M. le président.** J'ai reçu de M. Xavier Deniau une proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'article 55 de la Constitution.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le n° 565, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'enrichissement de la danse.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 564, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

### DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LA GESTION DE 1987 DU FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 43 de la loi de finances pour 1980 (n° 80-30 du 18 janvier 1980), un rapport sur la gestion de 1987 du fonds national pour le développement du sport.

5

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Vendredi 14 avril 1989, à neuf heures trente, séance publique :

#### QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Question n° 70. - M. Jean Desanlis attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les graves conséquences que va entraîner pour l'économie locale la fermeture de l'usine Valéo à Saint-Hilaire-la-Gravelle (Loir-et-Cher).

Question n° 65. - M. René Couveinhes demande à Mme le ministre des affaires européennes de lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement dans la négociation avec la Commission des communautés européennes en ce qui concerne l'enveloppe réservée aux régions françaises pour la deuxième phase des programmes intégrés méditerranéens. Il rappelle que la fin des mesures transitoires, destinées à préparer l'élargissement de la Communauté économique européenne et la prochaine ouverture du Grand Marché unique européen, justifie que les montants annuels des crédits communautaires pour les quatre prochaines années de la deuxième phase des P.I.M. soient supérieurs à ceux des trois années passées et il précise que la région Languedoc-Roussillon sollicite un concours à hauteur de 1 091 millions de francs. Il s'indigne que le Gouvernement ait accepté de transmettre des propositions communautaires à hauteur de 616 millions de francs pour quatre ans, ce qui constituerait

une diminution de près de 40 p. 100. Il considère ces propositions comme inacceptables. Il se félicite de la solidarité que manifestent les cinq régions du Grand Sud concernées par les programmes intégrés méditerranéens et s'inquiète du manque de vigueur et de détermination avec lequel le Gouvernement français défend les intérêts de ces cinq régions dans sa discussion avec les instances de la Communauté économique européenne.

Question n° 66. - M. Alexis Pota signale à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement, que onze semaines après le passage sur l'île de la Réunion du terrible cyclone Firinga, des centaines de Réunionnais sont encore dans le dénuement le plus total. Des sinistrés totaux ayant perdu maison, mobilier, vêtements vivent toujours chez des parents, amis ou voisins et n'ont reçu, à ce jour, qu'un secours d'urgence d'une valeur de 4 000 francs. Le Gouvernement ne pourrait-il pas prendre de nouvelles dispositions visant à accentuer davantage l'efficacité du dispositif d'indemnisation mis en place ? Ne pourrait-on pas, par exemple, développer la pratique des avances afin de permettre aux plus démunis de retrouver, dans les meilleurs délais, un toit ?

Question n° 69. - M. Didier Migaud interroge M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la sécurité des installations de téléphériques et de remontées mécaniques.

Question n° 64. - M. Jean-Marie Demange rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, qu'en 1985 il avait lui-même annoncé le transfert à Thionville des services de gestion des titres et pensions de l'Etat. Son successeur, en novembre 1986, confirmait ce transfert en précisant que, compte tenu des délais de construction et d'aménagement, le service en cause devrait pouvoir être opérationnel au début de l'année 1991 et que les études relatives à la construction des bureaux étaient déjà commencées. En réponse à sa question écrite n° 5059, il disait : (*Journal officiel*, A.N., Questions, du 16 janvier 1989) « que la décision d'implanter à Thionville le service des titres de l'Etat est maintenue dans son principe. Les modalités de mise en œuvre de cette décision sont actuellement à l'étude ». Cette réponse datant maintenant de trois mois, il lui demande de lui indiquer d'une manière plus détaillée à quel stade est parvenu ce dossier afin de ne pas laisser la population thionvilloise dans l'expectative, s'agissant d'une installation qui doit permettre la création de plus de deux cents emplois que la décision de transfert a été prise et confirmée depuis quatre ans.

Question n° 68. - M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, sur le fait que les *Annales de l'Institut Pasteur* ne seront plus publiées en français. *Research in Microbiology* leur succède. La domination idéologique américaine marque un nouveau point. Ce n'est pas une fatalité. Le développement des sciences et des coopérations doit impliquer un développement scientifique national. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour favoriser la promotion du français comme langue scientifique.

Question n° 67. - M. Xavier Deniau expose à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, que les *Annales de l'Institut Pasteur* s'intituleront désormais *Research in Microbiology and Immunology*, et ne comprendront plus, sauf exception, que des articles rédigés en anglais. Cette nouvelle a produit dans l'ensemble de la francophonie l'effet le plus désastreux. Il lui demande donc quelles sont les mesures pratiques qui ont été prises ou qui seront prises pour mettre fin à une tentative inadmissible de faire disparaître le français dans les comptes rendus des travaux d'un établissement qui, sous son nom d'Institut Pasteur, a largement contribué à la notoriété de la science française dans le monde. Il souligne qu'il ne s'agit pas là en fait d'une meilleure diffusion des recherches de nos savants, comme il l'est prétendu (qui pourrait être recherchée si nécessaire par un bilinguisme), mais d'une opération fondée sur l'intérêt d'un certain nombre de personnes. Le système de « citations » des revues scientifiques est en effet un monopole détenu par une revue américaine qui ne cite en fait que des articles écrits en anglais. Et, malheureusement, nos universités et nos organismes de recherches utilisent prioritairement ces citations pour apprécier les dossiers des chercheurs. Tant qu'il en sera ainsi, l'anglais continuera à remplacer le français pour la

publication des travaux scientifiques. Il est donc nécessaire de traiter le cas de l'Institut Pasteur - qui, bien qu'entreprise privée, bénéficie de fonds d'Etat importants - et des autres organismes, relevant par exemple du C.N.R.S. ou de Sophia Antipolis, qui sont dans la même situation. Et, d'autre part, il faut revoir le système d'avancement des chercheurs en créant en France un argus européen qui mettrait fin au monopole américain. Il lui demande donc également quelles diligences il envisage de prendre en ce sens.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

---

### CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 18 avril 1989**, à **dix-neuf heures**, dans les salons de la présidence.

### DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(Instituée par l'article unique de la loi n° 79-564  
du 6 juillet 1979)

En application de l'article 25 du règlement, le groupe communiste a désigné M. Roger Gouhier comme candidat pour faire partie de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes, en remplacement de M. Jacques Brunhes, démissionnaire.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 14 avril 1989.

### ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

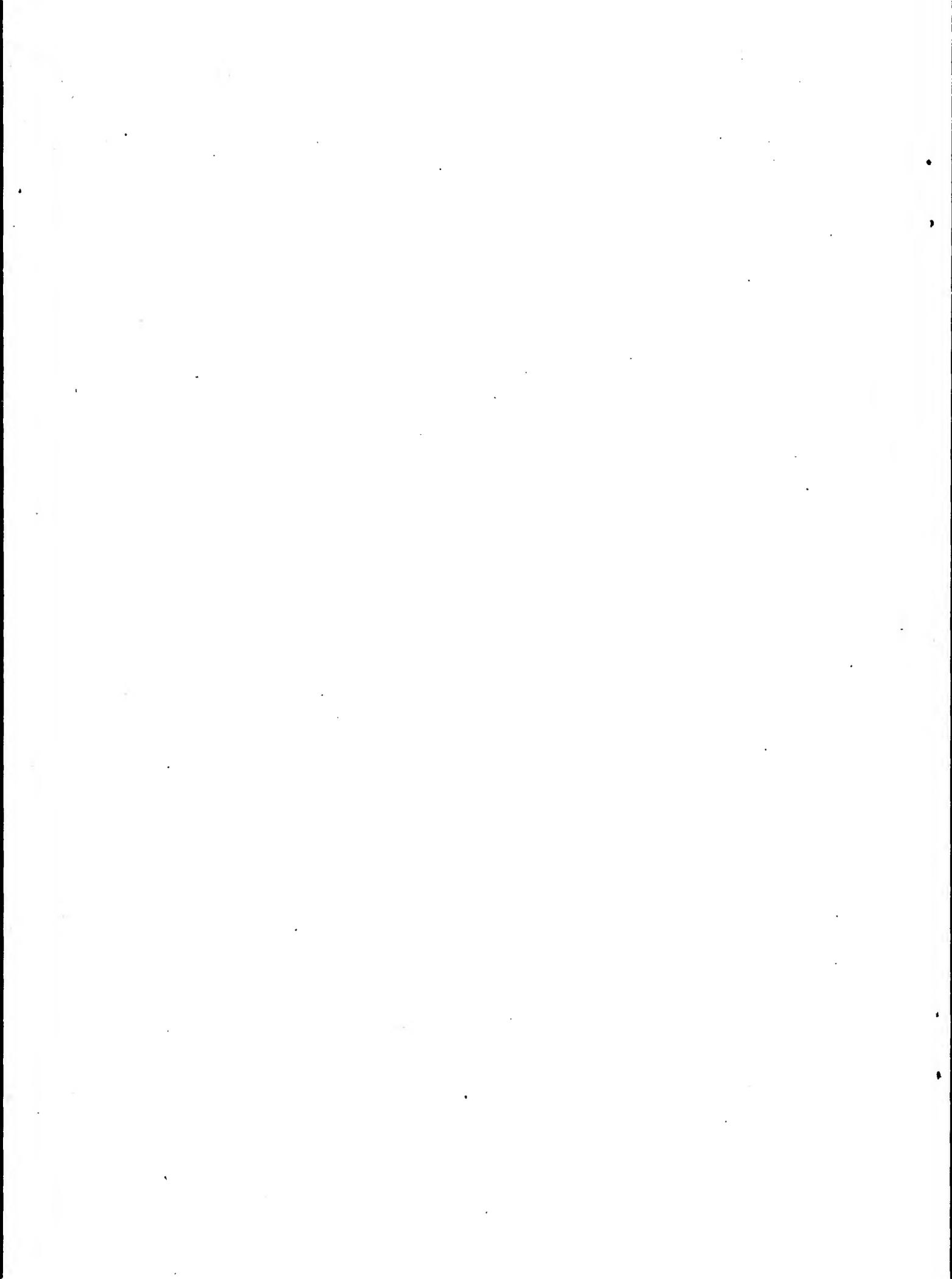
#### CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

(Institué par le décret n° 89-1 du 2 janvier 1989)

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire, 1 suppléant)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné M. Roland Carraz comme candidat au siège de membre titulaire et M. Michel Pelchat comme candidat au siège de membre suppléant.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 14 avril 1989.



ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE	ETRANGER	
Codes	Titres	et outre-mer		
		France	France	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	95	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 25, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-73-00 TELEX : 201178 F DIRJD-PARIS
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement é le commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et é l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)